



PLAN DE GESTION DE TERRENZANA

COMMUNE DE TALLONE (HAUTE-CORSE)



Vue aérienne oblique du nord de l'étang de Terrenzana, 1978

Octobre 2000

AGENC

3, rue Luce de Casabianca - 20 200 BASTIA
Tél. 04 95 32 38 14 - Fax. 04 95 32 13 98

SOMMAIRE

	Page
A . PRESENTATION DU SITE	
A . I . INFORMATIONS GENERALES	4
A . I . 1 . Localisation du site	4
A . I . 2 . Limites et accès au site	4
A . I . 3 . Le contexte foncier	5
A . II . MILIEU NATUREL	7
A . II . 1 . Grandes unités morphologiques et cadre paysager	7
A . II . 2 . Géologie	8
A . II . 3 . Pédologie	9
A . II . 4 . Climatologie	10
A . II . 5 . Les étangs de Terrenzana et de Diana	11
A . II . 6 . L'évolution du site depuis 1948	15
A . II . 7 . Végétation	17
A . II . 8 . Batraciens et reptiles	23
A . II . 9 . Mammifères	25
A . II . 10 . Avifaune	26
A . III . L'HOMME ET LE SITE	29
A . III . 1 . Réglementation et préservation du site	29
A . III . 2 . Activités agricoles	31
A . III . 3 . Chasse et pêche	32
A . III . 4 . Fréquentation touristique	33
A . III . 5 . Menaces et nuisances	34
A . IV . BILAN DES ETUDES, DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION	36
A . IV . 1 . Récapitulatif des études réalisées	36
A . IV . 2 . Synthèse des travaux d'aménagement	37
A . IV . 3 . Synthèse de la gestion	38
B . VALEUR PATRIMONIALE, MENACES ET NUISANCES	41
B . I . EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU SITE	42
B . I . 1 . Habitats naturels et espèces remarquables	42
B . I . 2 . L'attrait paysager	45

B . II . FACTEURS POUVANT INFLUENCÉS LA GESTION	47
B . II . 1 . Les risques naturels majeurs	47
B . II . 2 . Les facteurs non naturels	48
C . DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	49
C . I . PRESERVER LES ECOSYSTEMES	50
C . II . ENCADRER LES ACTIVITES HUMAINES	53
C . III . ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC	55
D . PROPOSITIONS D'ACTIONS	58
Bibliographie	

INTRODUCTION

Depuis les années 60, la plaine orientale corse a connu des mutations importantes qui ont affecté son environnement. L'agriculture s'est développée, occupant cette étendue propice à certaines productions, non seulement en raison de la qualité des terrains néogènes et quaternaires, mais aussi du fait des conditions climatiques favorables. D'autre part, les communes littorales de cette façade de l'île, dont les villages et hameaux se trouvaient essentiellement sur les contreforts du relief limitant la plaine à l'ouest, ont développé de nouveaux pôles d'urbanisation plus proches de la mer, notamment le long de la route nationale 198.

Ainsi, les paysages de la plaine côtière ont été fortement anthropisés, créant une mosaïque composée de cultures, de noyaux épars d'habitations et d'espaces naturels. Parmi ces derniers, les étangs littoraux plus particulièrement constituent des éléments remarquables du patrimoine de cette région. Au-delà de l'intérêt qu'elles présentent dans le contexte de la biodiversité, ces zones humides assurent diverses fonctions écologiques (aires d'alimentation, de reproduction ou de repos pour de nombreuses espèces animales...) et jouent un grand rôle dans le régime hydrologique local (étalement des crues des fleuves côtiers, alimentation des nappes souterraines...).

Contrairement à d'autres régions méditerranéennes françaises où les étangs littoraux et leurs rivages ont souvent été perturbés par les activités humaines, les lagunes de la plaine orientale corse, et les milieux naturels qui les bordent, restent relativement préservés, même si certaines menaces peuvent être redoutées. Pour conforter la conservation de ces paysages et écosystèmes, différentes mesures ont été mise en œuvre : création de la réserve naturelle de Biguglia, projet de classement de l'étang de Diane et de ses abords, zone de protection spéciale au titre de la Directive "Oiseaux" sur Urbino, etc. Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CEL) contribue grandement à cette finalité en assurant la maîtrise foncière de nombreuses localités, y instaurant ainsi une protection durable.

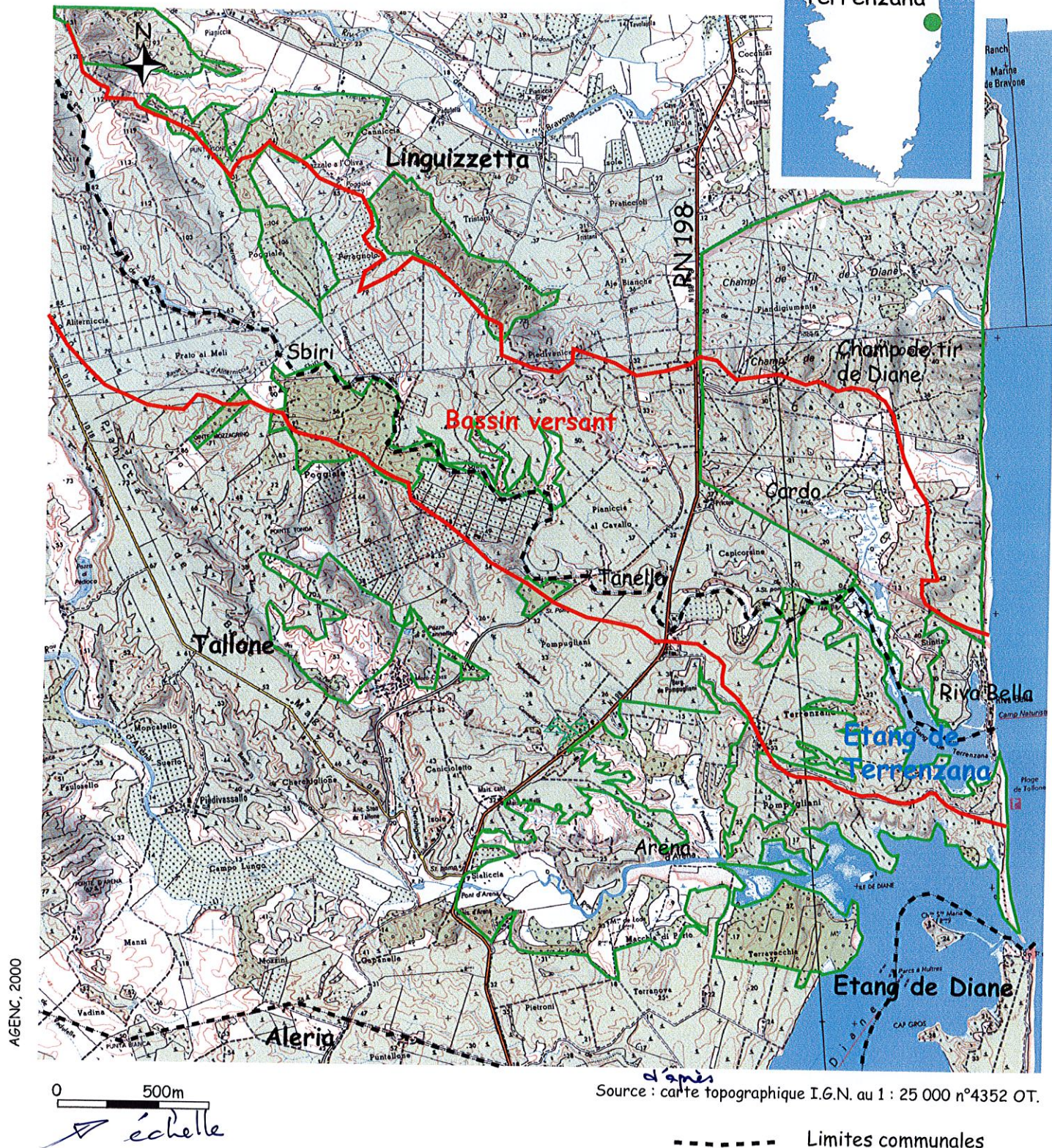
L'acquisition par cet établissement public du site de Terrenzana en Haute-Corse s'est donc inscrite dans cette volonté de préserver les espaces naturels côtiers remarquables. Limité au nord et au sud respectivement par les étangs de Terrenzana et de Diane, ce domaine présente des intérêts écologiques et paysagers que dix-sept

années de gestion ont permis de mieux découvrir et de mieux préserver. Durant cette période, divers problèmes relatifs aux vocations et usages du site ont également été mis en lumière.

Le présent document établit, dans un premier temps, la synthèse des connaissances acquises sur cet espace naturel. Il résume également quelles sont les principales préoccupations actuelles du Conservatoire du Littoral quant à la mission qu'il doit y assumer. Enfin, il redéfinit, en tenant compte de ce bilan, quelles seront les grandes orientations de la gestion future ainsi que les actions à envisager pour mettre en œuvre ces objectifs.

A . PRESENTATION DU SITE

Carte 1 : Localisation



A . I . INFORMATIONS GENERALES

A . I . 1 . LOCALISATION DU SITE

Propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le site de Terrenzana se trouve dans la plaine orientale corse, sur la commune de Tallone (6976 hectares, 470 hab.), au nord de l'étang de Diane et au sud du champ de tir militaire du même nom (cf. carte n°1).

Distant d'environ 70 kilomètres de Bastia et de 7 kilomètres d'Aléria, ce domaine couvre une superficie de 127 hectares englobant la moitié sud de l'étang de Terrenzana ainsi que la zone de relief peu élevée séparant ce dernier de l'étang de Diane.

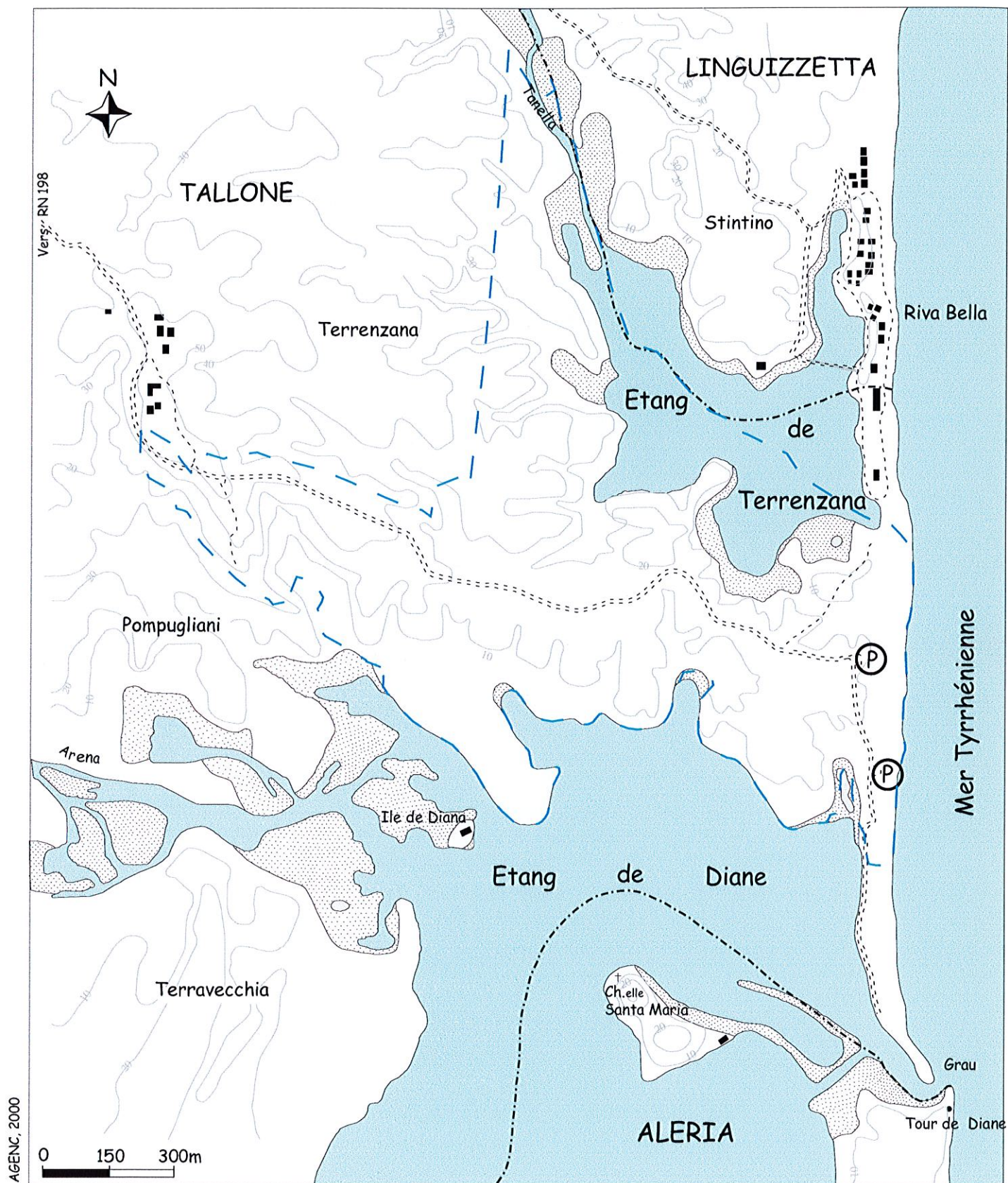
Terrenzana peut être considéré comme un témoignage représentatif des paysages naturels et des écosystèmes présents jadis dans l'ensemble de la plaine orientale, avant que ces derniers n'aient été transformés dans les années 60 pour les besoins de l'agriculture et du tourisme.

A . I . 2 . LIMITES ET ACCES AU SITE

Le site est limité à l'est par le rivage de la mer Tyrrhénienne sur une longueur de 850 mètres, depuis le grau de l'étang de Terrenzana jusqu'à l'extrémité nord du lido fermant l'étang de Diane. En revanche, la limite ouest ne repose pas sur des éléments géomorphologiques mais coïncide avec le parcellaire cadastral. Au nord, la propriété du Conservatoire englobe la moitié de la lagune de Terrenzana et sa limite correspond avec celle de la commune qui suit un axe allant de l'embouchure de la Tanella jusqu'au grau. Au sud, le périmètre des terrains du Conservatoire du Littoral suit la rive nord de l'étang de Diane (cf. carte n°2).

L'accès au site se fait depuis la route nationale 198 par un chemin d'abord goudronné, lequel se poursuit ensuite par une piste en terre qui longe la crête séparant les deux lagunes. Cette piste dessert deux aires de stationnement sommairement aménagées et se poursuit sur le lido de Diane (qui n'est pas propriété du Conservatoire) qu'elle suit le long de l'étang jusqu'au grau.

Carte 2 : Présentation physique



A . I . 3 . LE CONTEXTE FONCIER

a . L'acquisition du site

L'acquisition du site par le Conservatoire a été réalisée en deux étapes. En mai 1980, un accord à l'amiable permettait au Conservatoire du Littoral d'acheter 103 ha 17 a 71 ca aux sociétés SOFFOCOR et SADCAR. En novembre de la même année, un nouvel achat à l'amiable auprès des consorts LEFEBVRE conduisait à l'acquisition de 23 ha 82 a 66 ca supplémentaires.

b . La maîtrise foncière

La superficie exacte des terrains du Conservatoire du Littoral s'élève ainsi à 127 hectares et 37 centiares. Le domaine foncier de l'établissement public regroupe neuf parcelles de la section E du cadastre de la commune de Tallone (cf. carte n°3). Celles-ci, de dimensions et de contenances variées, sont reportées dans le tableau suivant :

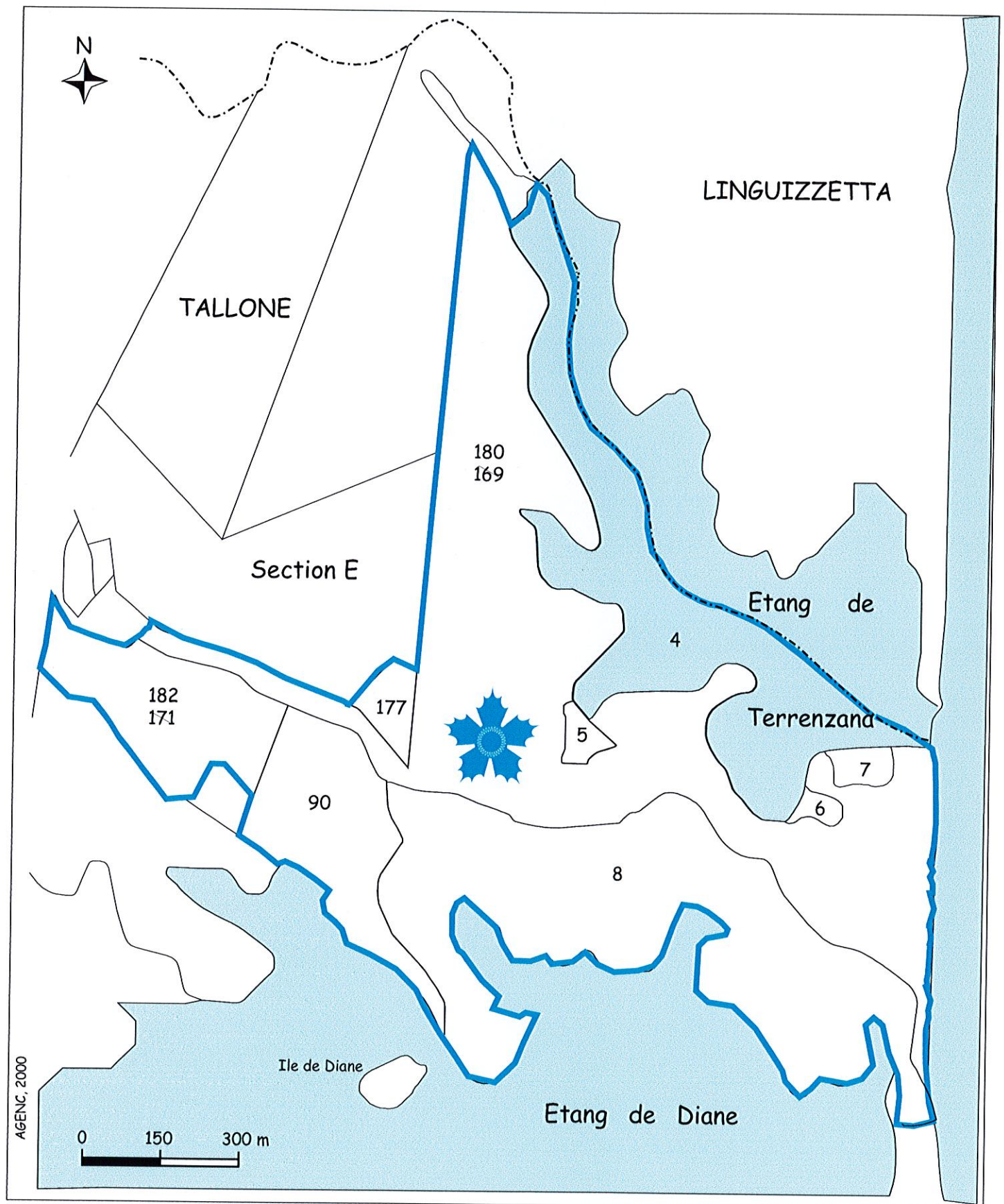
Numéro de la parcelle	Lieu-dit	Superficie
4	Pompugliani	21 ha 89 a 66 ca
5	Pompugliani	0 ha 72 a 69 ca
6	Pompugliani	0 ha 50 a 65 ca
7	Pompugliani	0 ha 69 a 66 ca
8	Pompugliani	31 ha 16 a 09 ca
90	Pompugliani	8 ha 99 a 17 ca
177	Pompugliani	1 ha 44 a 80 ca
180 (169)	Pompugliani	52 ha 36 a 58 ca
182 (171)	Pompugliani	9 ha 21 a 07 ca

Les actes notariés rédigés lors des deux acquisitions foncières par le Conservatoire ne font l'objet d'aucune servitude.

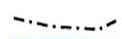
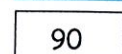
Le découpage cadastral périphérique au site fait état de grandes parcelles au nord et au nord-ouest (lieu-dit Terrenzana) ainsi qu'au sud des terrains en question. En revanche, on constate un morcellement plus important dans la partie ouest (lieu-dit Pompugliani), notamment le long du chemin accédant à l'entrée de la propriété du Conservatoire. Ce secteur faiblement urbanisé comprend quelques maisons individuelles éparses.

Dans le secteur de Diane - Terrenzana, trois zones de préemption ont été approuvées par le Département de Haute-Corse au titre des espaces naturels sensibles (cf. carte n° 4) :

Carte 3 : Plan cadastral



Source : Plans cadastraux de la commune de Tallone, section E.

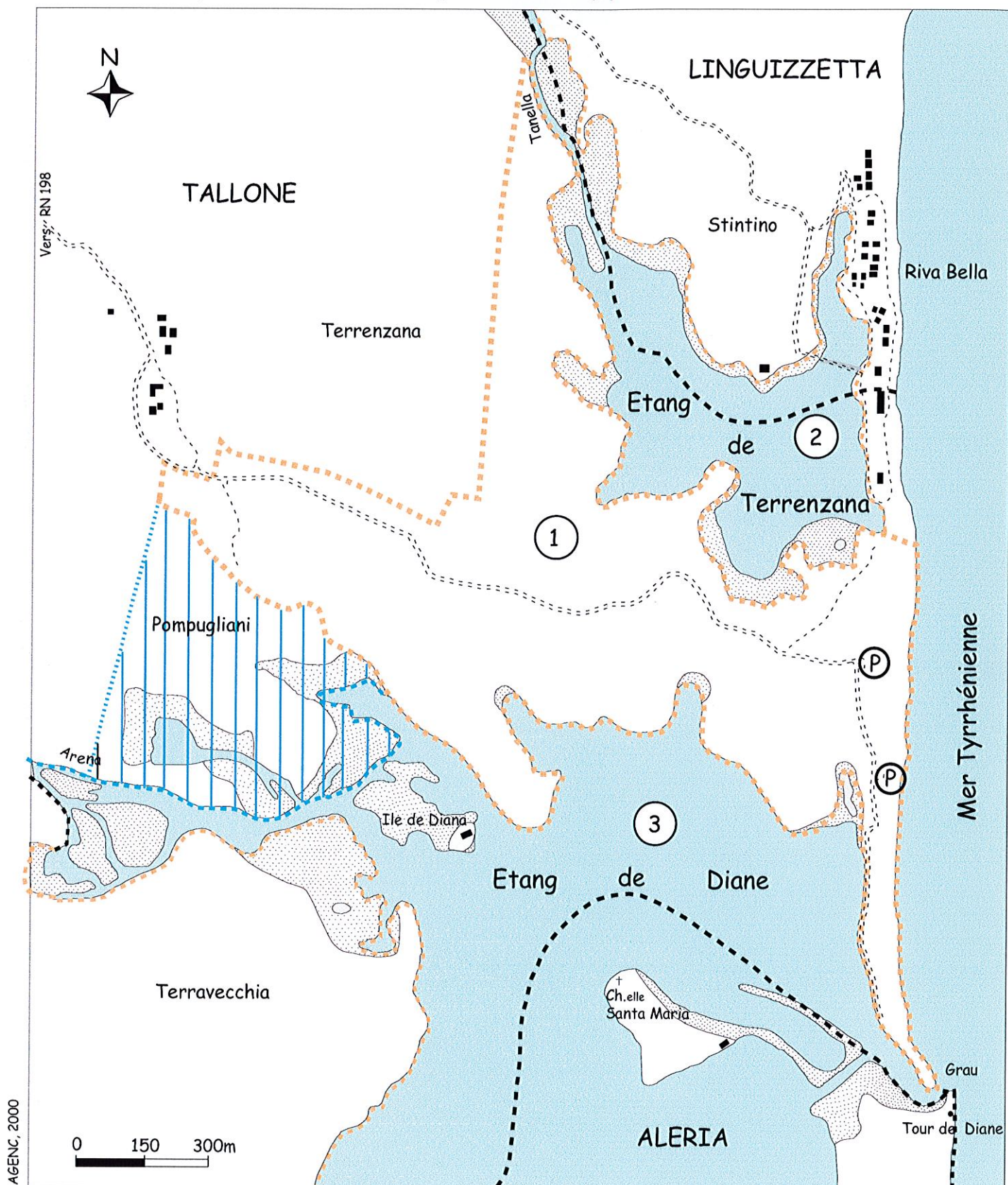
-  Limite communale
-  Terrain du Conservatoire du littoral
-  Numéro de parcelle

- la première, d'une superficie de 35 hectares, créée par un arrêté préfectoral du 7 juillet 1975, couvre la totalité du plan d'eau de Terrenzana dont la moitié appartient au Conservatoire ;
- la seconde, créée par un arrêté préfectoral du 13 février 1980, englobe le périmètre terrestre de la propriété du Conservatoire du Littoral ainsi que le lido de l'étang de Diane ;
- une troisième zone de préemption existe immédiatement au sud de la précédente mais n'inclut aucune portion du site du Conservatoire. Créée par un arrêté préfectoral du 7 juillet 1975, elle comprend notamment l'ensemble du plan d'eau de Diane et couvre 610 hectares.

Le Conseil de Rivages de Corse a intégré 25 autres hectares de terrain au périmètre d'acquisition foncière autorisée. Ces parcelles sont situées au sud-ouest de celles déjà acquises, dans le secteur des marais de Pompugliani (cf. carte n° 4).

Le site de Terrenzana s'inscrit également dans une vaste zone d'Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) qui couvre une grande partie de la plaine orientale.

Carte 4 : Zones de préemption et périmètre d'acquisition approuvé



Périmètre d'acquisition
approuvé (25 ha)



Zones de préemption
du Département

①

Rives de Terrenzana

②

Etang de Terrenzana 35 ha

③

Etang de Diane 610 ha

A . II . MILIEU NATUREL

A . II . 1 . GRANDES UNITES MORPHOLOGIQUES ET CADRE PAYSAGER

a . Les grandes unités morphologiques

La portion terrestre du site du Conservatoire s'étend dans la direction ouest/est telle une péninsule comprise entre les étangs de Terrenzana et de Diane, et dont la terminaison orientale est le rivage marin.

De façon très globale, on peut distinguer plusieurs grandes unités morphologiques :

- une zone relativement plane comprenant la partie sommitale de la "péninsule" ainsi que l'extrémité est du plateau peu élevé qui surplombe les rives ouest de l'étang de Terrenzana ;
- les versants de la zone précédente, relativement vallonnés, qui descendent selon des topographies variables jusqu'aux rives des deux lagunes ;
- l'étang de Terrenzana ;
- l'étang de Diane ;
- les falaises plus ou moins escarpées et hautes qui marquent brusquement la frontière entre l'extrémité est de la "péninsule" et le bord de mer ;
- la plage de sable dont la largeur est inégale depuis le nord du site jusqu'au sud ;
- la mer Tyrrhénienne.

b . Le cadre paysager

Terrenzana offre une grande diversité de vues panoramiques grâce à la situation géographique que ce site occupe. En effet, le domaine du Conservatoire présente une topographie relativement élevée (culminant à une quarantaine de mètres d'altitude) et vallonnée qui domine la plaine orientale environnante. Depuis la piste longeant la crête qui sépare les deux étangs, se distinguent plusieurs grandes entités paysagères.

A l'est, le regard se perd sur l'horizon bleu de la mer Tyrrhénienne. Lorsque le temps est très clair, il est possible

d'apercevoir l'île italienne de Monte Cristo, rendue célèbre par le roman d'Alexandre Dumas père. Par vent d'est, le rivage se pare du liseré blanc de l'écume des vagues qui déferlent et dont le bruit incessant est audible depuis une grande partie du site.

Au nord-ouest, le massif de la Castagniccia s'élève au-delà de la plaine et semble l'étrangler dans son extrémité nord.

A l'ouest, également dans le lointain, on distingue une succession de cimes parmi lesquelles se détachent le Monte d'Oro et le Monte Renoso. L'hiver, ce relief se couvre d'un manteau neigeux dont la blancheur le souligne encore plus.

Par temps très clair, les sommets de l'Incudine et de Bavella sont visibles au sud-ouest.

Les unités paysagères du site lui-même renforcent l'impression sauvage et naturelle que les éléments précédents évoquent. L'empreinte de l'homme semble absente de la mosaïque d'ambiances que créent les plans d'eau de Diane et Terrenzana, les zones humides qui les bordent et les différentes formations végétales. Seules les "tables" conchyliques et les quelques maisons situées sur les rives nord et est de l'étang de Terrenzana rappellent la présence humaine.

La beauté et l'identité des paysages de ce secteur a motivé leur protection sous la forme d'une inscription à l'inventaire des sites en 1973. En 1997, un projet de classement de l'étang de Diane et de ses abords était également en cours d'instruction par la Direction régionale de l'environnement de la Corse.

A . II . 2 . GEOLOGIE

Le site de Terrenzana s'inscrit dans le grand ensemble géologique de la plaine orientale, et plus précisément dans la plaine d'Aléria caractérisée par des terrains du Néogène sur lesquels se sont développées des terrasses fluviales quaternaires.

A l'échelle des temps géologiques, la genèse de ces terrains n'est pas antérieure à une vingtaine de millions d'années, ce qui correspond à des formations relativement "jeunes".

Leur description est détaillée et commentée dans la notice de la carte géologique au 1/50 000 de Pietra-di-Verde (BRGM, 1990 ; cf. carte n° 5), ainsi que dans l'étude préalable à la gestion du site, réalisée par l'Association des Amis du Parc Naturel de la Corse (ANTONA M., 1981).

Les formations tertiaires

Le domaine de Terrenzana repose sur des substrats tertiaires.

Carte 5 : Géologie



(Source : Carte géologique de la France au 1 / 50 000, feuille 1115 : Pietra-di-Verde, BRGM 1990)

QUATÉNAIRE

	X	Formations anthropiques
	E-C	Eboulis ou collusions indifférenciés
	Mz2	Mz2 - Cordon littoral sableux et dunes
	Mz2 Fy2	Mz2 - Sables sur alluvions Fy2
	Fz2	Lit majeur et alluvions grises actuelles et subactuelles (limons et galets)
	Fz1	Alluvions fluviales récentes, légèrement brunifiées en surface
	Fy2	Alluvions fluviales récentes, brunifiées
	Fy1	Alluvions fluviales assez anciennes, rubéfiées
	Fx	Alluvions fluviales anciennes, rubéfiées
	Fw	Alluvions fluviales très anciennes, rubéfiées
	Fv	Alluvions fluviales les plus anciennes, rubéfiées

NÉOGENÉ

	p	Formation de Peri - Pliocène supérieur Formation continentale à paléosols ferrallitiques
	m6a	Formation d'Aleria - Messinien basal Sables (1) et conglomérats (2) deltaïques
	m5b-sa	Formation de Casabianda - Tortonien supérieur - Messinien basal Marnes 1 - niveau calcaire bioclastique
	m5a	Formations de Vadina - Tortonien inférieur et moyen? 3 - Calcaires gréseux ou conglomératiques 2 - Calcaires bioclastiques récifaux ou périrécifaux 1 - Sables à lits de galets
	m4	Formation d'Alzitone - Serravallien Sables graveleux à galets et paléosols hydromorphes 1 - Niveaux à paléosols
	m3	Formation d'Aghione - Langhien 1 - Marnes et marnes sableuses 2 - Calcaires gréseux fossilifères 3 - Conglomérats à galets de rhyolite
	m2	Formation de Saint-Antoine - Burdigalien 1 - Marnes 2 - Conglomérats à galets et blocs de granite vert

A l'ouest d'un axe coupant l'étang de Terrenzana suivant la direction N-NO/S-SE, les affleurements néogènes datent du Miocène moyen. Il s'agit de sables graveleux très hétérométriques de la formation d'Alzitone (m4), laquelle a été attribuée au Serravalien (11 Ma / 14 Ma). Celle-ci témoigne d'une régression marine post-langhienne.

A l'est de la ligne théorique précitée, les affleurements tertiaires datent du Miocène supérieur. Ils sont constitués de sables de la formation d'Aléria (m6a), laquelle est d'âge messinien (5 Ma / 8 Ma). Il s'agit de dépôts deltaïques contemporains du début de la régression marine messinienne.

Les formations quaternaires

Postérieurement à la genèse des dépôts néogènes, des formations sédimentaires fluviales et marines se sont développées durant le Quaternaire.

A l'ouest de l'étang de Terrenzana on constate la présence d'affleurements d'alluvions fluviales anciennes (Fx), constituées de galets. Celles-ci sont datées du Quaternaire ancien. Au sud, dans la partie la plus littorale de la bande de terre séparant les deux lagunes, d'autres alluvions fluviales assez anciennes (Fy1) affleurent également. La genèse de ces deux formations remonte à l'époque durant laquelle le cours inférieur de la Bravona se situait dans le secteur de l'actuel site du Conservatoire du Littoral et le rivage marin à plusieurs kilomètres à l'est.

Le rivage marin actuel, limitant le site à l'est, est constitué d'un cordon sableux (Mz2) s'appuyant par endroits sur une falaise.

A . II . 3 . PEDOLOGIE

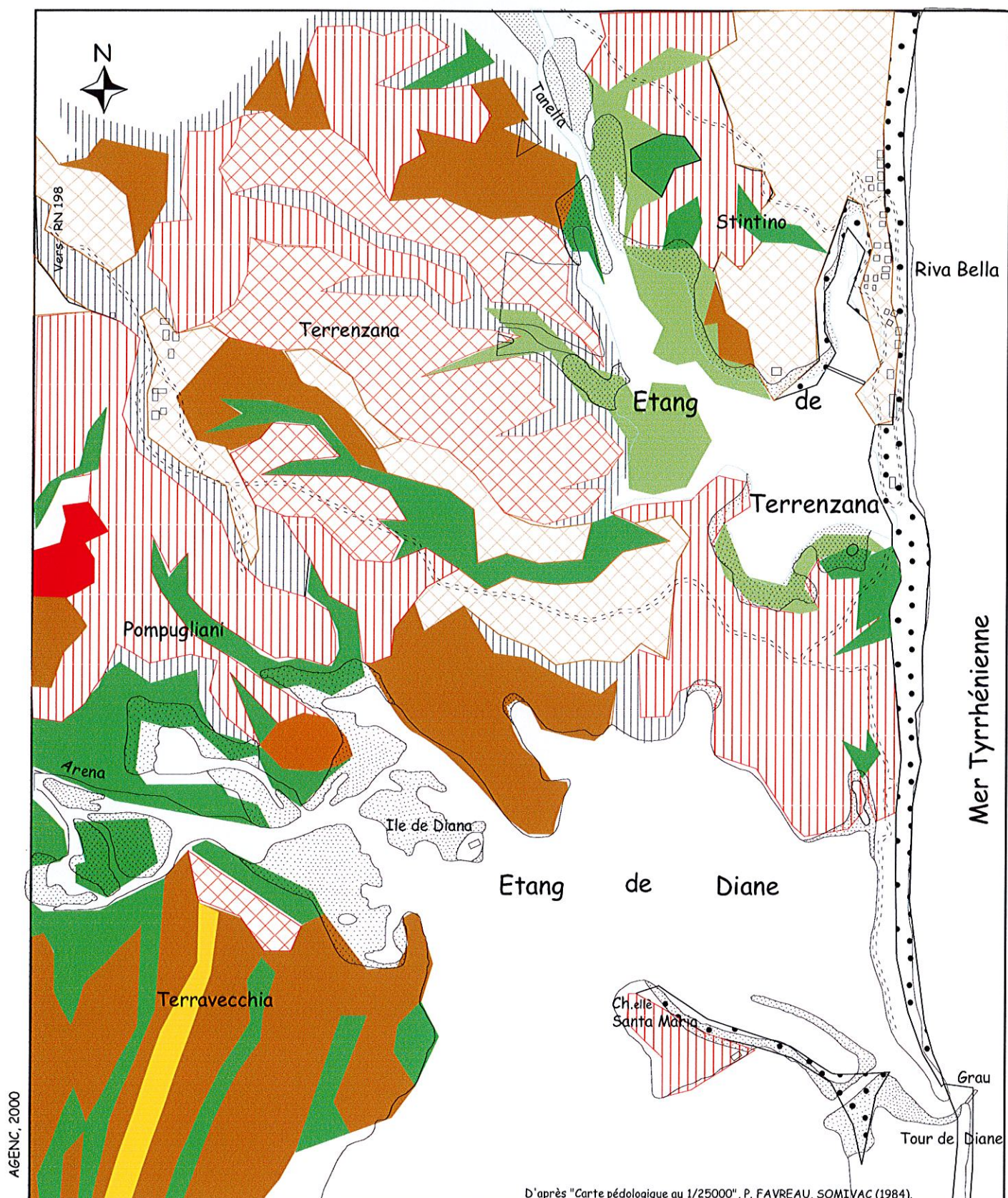
Une carte pédologique au 1 : 25 000 de la plaine orientale corse a été établie en 1984 par FAVREAU P., ingénieur agronome de la SOMIVAC. La nature des sols du site du Conservatoire du Littoral y est décrite avec une relative précision (cf. carte n° 6).

La nature des substrats géologiques en place, les dynamiques fluviale, éolienne et marine locales, la topographie des lieux, le fonctionnement du réseau hydrologique et la qualité du couvert végétal ont généré différents types de sols.

Des sols bruns et fersiallitiques couvrent la majeure partie du domaine. On les trouve notamment sur ses parties hautes et planes.

Des sols minéraux bruts, liés aux apports alluviaux, éoliens et au remaniement marin, sont présents sur la plage et au niveau du grau de Terrenzana.

Carte 6 : Unités pédologiques



- Sable dunaire de bord de mer
- Sols alluviaux de texture légère, peu brunifiés, acides
- Sols dunaires peu évolués, peu humifères en surface
- Sols bruns calciques sur marnes miocènes
- Sols bruns non lessivés, acides, brunifiés en surface mais peu en profondeur

- Sols bruns lessivés, acides, de texture moyenne en surface et lourde en profondeur
- Sols fersiallitiques lessivés, rouge en profondeur
- Sols fersiallitiques lessivés et ocre en profondeur
- Sols fersiallitiques très lessivés et ocre en profondeur
- Sols des pentes fortes des terrasses et du miocène

Des sols alluviaux ont été générés dans certains talwegs.

Enfin, des sols dits "dunaires" (peu humifères et riches en sables) caractérisent les zones humides périphériques de l'étang de Terrenzana.

A . II . 4 . CLIMATOLOGIE

Un aperçu des conditions climatiques générales du secteur de Terrenzana a été donné dans le rapport réalisé par l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse (ANTONA M., 1981).

Ainsi, le site du Conservatoire du Littoral bénéficierait d'un climat méditerranéen de type sub-humide.

Les vents dominants varient avec les saisons :

- au printemps, les vents sont également répartis entre les secteurs ouest, sud et est ;
- en été, les secteurs est puis sud-est sont prépondérants ;
- à l'automne, les vents de sud et de sud-est dominant ;
- en hiver, le secteur ouest est le plus fréquent.

Selon les informations figurant sur la carte de la pluviosité de la Corse présentée dans les "Compléments au prodrome de la flore corse" (GAMISANS J. & JEANMONOD D., 1987), les précipitations annuelles fluctuent entre 500 et 750 mm dans la plaine orientale.

Les données recueillies à la station météorologique de San Giuliano, et concernant la période 1969 - 1975, permettent d'établir que les maxima d'insolation sont constatées aux mois de juin et de juillet (ANTONA M., 1981).

Toujours selon les informations fournies par la station météorologique de San Giuliano, mais cette fois pour la période 1959 - 1978 (ANTONA M., 1981), il apparaît que les températures moyennes de la région de Terrenzana présentent les caractéristiques suivantes :

- température moyenne annuelle : 15,3 °C ;
- température moyenne du mois le plus froid : janvier (8,9°C) ;
- température moyenne du mois le plus chaud : juillet - août (23,5°C) ;
- minimum absolu : - 4,3 °C en mars ;

- maximum absolu : 37°C en juillet - août.

D'après les statistiques effectuées sur la période 1960 - 1975 sur la base des données de la station météorologique de San Giuliano (ANTONA M., 1981), le nombre de jours de gel est estimé à moins de 5 par an.

Les étangs de Terrenzana et de Diane influent fortement sur la climatologie locale (SIMI P., 1963). En effet, la chaleur spécifique de ces masses d'eau par rapport aux terrains environnants limite la hausse des températures estivales. Par ailleurs, l'évaporation hivernale favorise les pertes de chaleur. La végétation entourant les étangs empêche le brassage des masses évaporées, contribuant à la formation des gelées blanches et des brouillards.

A . II . 5 . LES ETANGS DE TERRENZANA ET DE DIANA

a . L'étang de Terrenzana

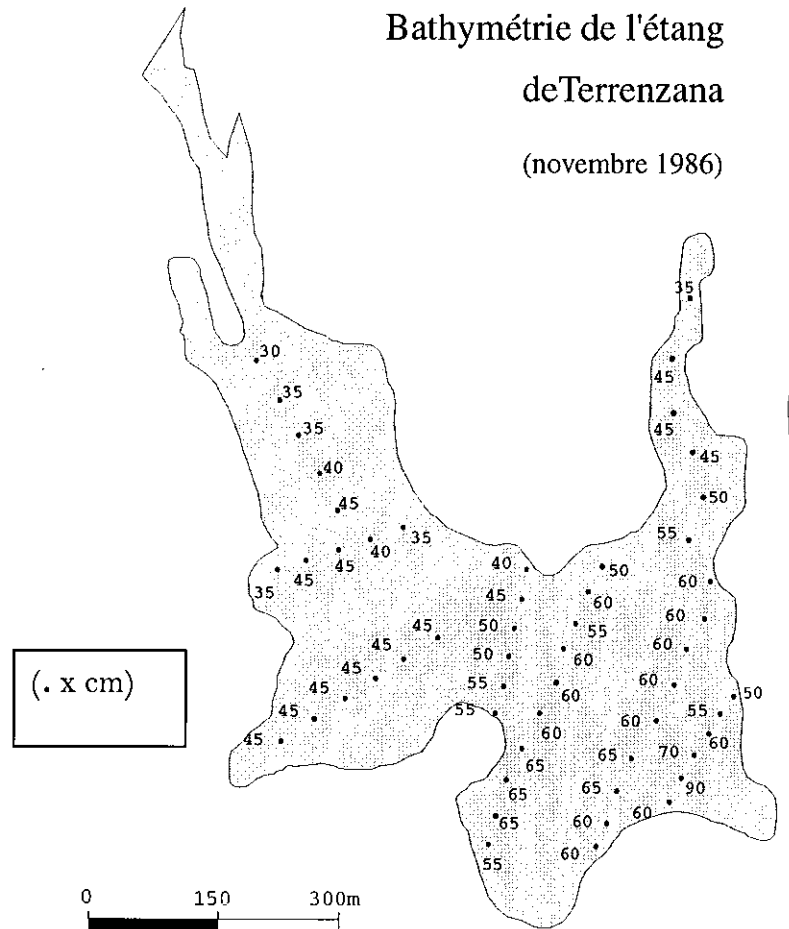
Petite lagune de la plaine orientale corse, l'étang de Terrenzana est un plan d'eau semi-privé d'une trentaine d'hectares, à cheval sur les communes de Tallone et de Linguizzetta. Sa moitié sud est propriété du Conservatoire du Littoral. Sur ses rives nord et est se sont implantées des infrastructures touristiques (camp de Riva Bella). Quelques activités de pêche professionnelle y étaient pratiquées jusqu'au début des années 90.

Genèse de l'étang

L'étang de Terrenzana doit son origine au creusement des terrains miocènes par les ruisseaux de Tanella et de Cardo durant le bas niveau marin du Würm, et à l'envahissement par la mer de la partie inférieure de ces cours d'eau - soit à la suite d'un effondrement tectonique, soit lors de la transgression flandrienne (ANTONA M., 1981). La ria ainsi formée a ultérieurement été le siège d'un processus de colmatage de type deltaïque qui a conduit à la fermeture de la lagune par le cordon littoral de Riva Bella et à son comblement aujourd'hui assez avancé (PASKOFF R. & SANLAVILLE P., 1983-1984). Cette dynamique d'atterrissement est plus marquée dans le nord du plan d'eau, aux embouchures des deux cours d'eau qui l'alimentent.

Bathymétrie

En 1986, un relevé bathymétrique de l'étang été réalisé en période de « hautes eaux » (FRISONI G.F. & *al.*, 1987). L'écart entre le niveau de la mer et celui de l'étang était de 20 à 25 cm.



d'après (FRISONI G.F. & al., 1987)

Les sédiments de l'étang ont été notamment décrits dans l'étude réalisée par le CEMAGREF de Montpellier (FRISONI G.F. & al., 1987). Le fond de la lagune est composé de vases fluides, riches en matière organique, tandis que les rives présentent une fraction grossière plus importante, dont des sables et galets vers le grau.

Les caractéristiques hydrologiques et hydrobiologiques de l'étang de Terrenzana ont fait l'objet de descriptions dans trois documents. Deux d'entre eux ont été réalisés, pour le compte du Conservatoire : l'un par l'Association des Amis du Parc Naturel de la Corse (ANTONA M., 1981), l'autre par le CEMAGREF de Montpellier (FRISONI G.F. & al., 1987). Le troisième est l'inventaire des zones humides du littoral oriental corse établi par le CTGREF de Montpellier (FRISONI G.F., 1978). Plus récemment, un rapport bibliographique concernant l'ensemble des étangs de Corse a synthétisé l'ensemble de ces données (AGOSTINI S. & PERGENT-MARTINI C., 1997).

Caractéristiques hydrologiques

Le plan d'eau, à cheval sur les communes de Linguizzetta et Tallone, couvre une superficie d'environ 32 hectares. De type estuarien, cette lagune peu profonde communique épisodiquement

avec la mer (lors de tempêtes ou de fortes crues) par un grau situé au sud du camp de Riva Bella. Le propriétaire de ce camp procède lui-même à l'ouverture de l'embouchure de l'étang lorsque le niveau devient menaçant pour les infrastructures présentes sur les rives.

Les apports d'eau douce du bassin versant (16,5 km²), estimés à 5,5.10⁶ m³/an (FRISONI G.F., 1978), se font essentiellement par les ruisseaux de la Tanella et du Cardo.

L'importance des apports en eau douce par rapport au volume de l'étang, l'irrégularité de la communication avec la mer rendent difficile l'interprétation des résultats de salinité ponctuelles. Des mesures de salinité effectuées en 1977 et 1986 varient entre 4,5 à 21‰ (CEMAGREF, 1987), ce qui permet de qualifier l'étang de mésohalin.

Le temps de renouvellement des eaux a été évalué à 15 jours (FRISONI G.F., 1978).

La profondeur maximale de l'étang est différemment estimée dans les sources bibliographiques précitées, sans doute en raison de l'important marnage existant. Néanmoins, elle n'excéderait pas un mètre. Ce paramètre bathymétrique explique les fortes amplitudes thermiques annuelles et journalières constatées (ANTONA M., 1981).

La lagune, compte tenu des apports trophiques du bassin versant (lessivage et drainage de terrains agricoles) ainsi que de la production biologique intra-lagunaire évalués, est de type mésotrophe (ANTONA M., 1981).

Caractéristiques hydrobiologiques

Du point de vue hydrobiologique, l'étang de Terrenzana est caractérisé par la présence d'une biocénose lagunaire eurytherme euryhaline (ANTONA M., 1981).

La flore aquatique qui y a été recensée (ANTONA M., 1981 ; FRISONI G.F., 1978 ; FRISONI G.F. & *al.*, 1987 ; LORENZONI C., 1997) présente une diversité relativement faible concernant le phytoplancton (seulement 14 taxons).

L'herbier de phanérogames est composé de *Potamogeton pectinatus*, *Ruppia cirrhosa* et *Althenia filiformis*.

Plante vivace, *Althenia filiformis* est une endémique des régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon, Corse). Elle est typique des biotopes menacés d'assèchement ou de comblement, comme l'est la lagune de Terrenzana. Elle est rare à l'échelle nationale.

Parmi les algues macrophytes recensées, on note la présence d'*Ulva lactuca*, *Enteromorpha sp.* et *Cladophora sp.*

La faune de la lagune a également été décrite par certains des auteurs précédents. Celle-ci présente une faible diversité taxonomique et traduit, par l'absence d'espèces spécifiquement marines, la dominance de l'influence continentale, notamment dans les parties du plan d'eau les plus confinées (FRISONI G.F. & *al.*, 1987). Les animaux ayant fait l'objet d'observations et de descriptions sont les suivants :

- MOLLUSQUES :

Cardium edule
Abra ovata
Hydrobia acuta
Cerastoderma glaucum

- POLYCHETES :

Capitella capitata
Mercierella enigmatica
Nereis diversicola

- CRUSTACES :

Sphaeroma hookeri
Carcinus mediterraneus
Gammarus sp.

- CHIROMIDES :

Larves de chironomes et de diptères

- POISSONS :

Anguilla anguilla (anguille)
Syngnathus sp. (syngnathe)
Aphanius fasciatus (Aphanius)
Gambusia affinis (gambusie)
Chelon labrosus (muge à grosse lèvre)
Liza aurata (mulet doré)
Liza ramada (mulet porc)
Mugil cephalus (muge cabot)
Atherina boyeri (athérine)
Pomatoschistus microps (gobie)
Zosterisessor ophiocephalus (gobie lote)
Solea vulgaris (sole)

Poisson plutôt typique de la Méditerranée orientale, *Aphanius fasciatus* est le seul cyprinodontidé du littoral corse. Seule espèce supportant aussi bien des eaux peu salées ou sursalées, elle est protégée au niveau national et figure à l'annexe II de la Directive "Habitats". L'étang de Terrenzana a fait l'objet d'une prospection concernant l'aphanius (VIDAL S., 1995). La population y a été estimée en forte abondance.

b . L'étang de Diane

L'étang de Diane est riverain du site du Conservatoire et sa présence est une composante forte du paysage. Il n'est cependant pas le sujet de cette étude et on se contentera de quelques données d'ordre général.

D'origine tectonique (FRISONI G.F., 1978), l'étang de Diane est beaucoup plus étendu (570 hectares, troisième étang de Corse) et profond (11 mètres maximum) que celui de Terrenzana.

Ce plan d'eau est alimenté par plusieurs ruisseaux (*Arena, Ronsignese, Pietroni*) et communique avec la mer par un grau situé à son extrémité nord-est. De type euhalin, il abrite une flore et une faune plus diversifiées que celles de la lagune de Terrenzana.

Plusieurs sociétés y pratiquent des activités aquacoles, conchyliques et piscicoles.

L'entretien de l'ouverture du grau pour les besoins des activités ci-dessus évoquées implique une servitude importante à Terrenzana en raison du passage occasionnel d'engins de chantier pour accéder à l'embouchure de l'étang de Diane par la piste traversant le site.

A . II . 6 . L'EVOLUTION DU SITE DEPUIS 1948

L'observation des photographies aériennes IGN de 1948, 1958, 1971, 1981 et 1990 permet de suivre les modifications qui sont intervenues en cinquante ans sur le site et ses abords (cf. carte n°7).

Entre 1948 et 1958, la situation semble stable : les contours de l'étang de Terrenzana et ceux de Diane sont identiques ; la presqu'île de Diane est relié au cordon littoral par un bras de terre ; il existe une piste qui relie la route nationale au littoral. Aucune habitation, aucun défrichement n'est observable.

Entre 1958 et 1971, on constate une profonde modification des lieux. De nombreuses parcelles ont été défrichées en amont des étangs, sur les bassins versants de Terrenzana et de Diane, et plantées en vignes ou en clémentiniers. Ces démaquisages importants ont favorisé l'apport d'éléments terrigènes dans les plans d'eau. Ainsi, on constate dès 1971 un colmatage de la partie nord ouest de Diane, au niveau de l'embouchure de l'Arena, et un comblement du nord ouest de Terrenzana, à l'embouchure du Cardo et de la Tanella. En outre, la création d'une route entre 1960 et 1970 au nord de Terrenzana a isolé une partie de son bassin versant, ce qui a limité les effets de chasse lors des crues.

En ce qui concerne l'urbanisation, des dizaines de bungalows ont été construits sur le cordon littoral au nord du grau de Terrenzana tandis que quelques hangars ont été bâtis en bordure des champs. Un épi a été construit au sud du grau de Diane et une flèche sableuse s'est formée à l'intérieur de l'étang, perpendiculairement au grau.

Après 1971, aucune nouvelle parcelle n'a été mise en culture. Le colmatage des secteurs évoqués précédemment a continué mais semble s'être ralenti. De nouvelles habitations ont été construites juste avant l'entrée du site du Conservatoire, le long de la piste. Un chenal a été creusé entre la presqu'île et le cordon sud, isolant définitivement l'îlot.

Entre 1981 et 1990, le tracé de la route d'accès à la mer a été modifié à proximité des habitations. L'entrée au camp de Riva Bella emprunte désormais une piste qui longe la rive ouest du diverticule Est de Terrenzana. Une digue qui isole ce diverticule du reste de l'étang a été érigée, ce qui a entraîné son eutrophisation.

L'évolution du rivage marin

Une modification majeure de la frange côtière est également observable.

Diverses descriptions dont notamment une étude réalisée conjointement par GAUTHIER A. & PASKOFF R. pour le compte de l'AGENC (1986) révèle que les terrains littoraux sont caractérisés par une falaise vive, taillée dans des formations conglomératiques en général faiblement cimentées. Cette falaise, dont la hauteur diminue depuis la base du lido de Diane (une dizaine de mètres) jusqu'à la passe de l'étang de Terrenzana (moins de 5 mètres), est précédée par un estran sableux de largeur variable.

Les observations de nombreux auteurs (GAUTHIER A. & GELUGNE P., 1990 ; ROPERT F., 1991) concourent au constat d'une érosion contemporaine d'une partie du littoral de la côte orientale corse (au moins depuis une quarantaine d'années). Plusieurs publications (OLIVEROS C., 1986 ; GAUTHIER A. & PASKOFF R., 1986 ; LAFOND L.R. & MARTIN A., 1991 ; GAILLOT S., 1993) décrivent les effets de ce phénomène.

Cette évolution de la morphologie littorale, dont les conséquences furent désastreuses pour certains bungalows du camp de Riva Bella lors de fortes tempêtes en 1979, a fait l'objet d'un suivi par analyse de photographies aériennes (GAUTHIER A. & GELUGNE P., 1990). Les résultats obtenus sont résumés par le tableau page suivante.

L'EROSION DU CORDON LITTORAL



Eté 1986

L'observation des photographies aériennes depuis 1948 révèle une diminution constante de l'estran sableux au nord de l'embouchure de l'étang de Diane. De 70 m en 1948, il oscille entre 15 et 20 m dans les années 90 (ci-dessus).

La mer est parfois en pied de falaise (ci-dessous); les tempêtes sont alors responsables de l'érosion des falaises taillées dans des formations conglomeratiques faiblement cimentées (ci-contre)

La végétation présente sur ces falaises a disparu avec une partie du sol tandis que les embruns attaquent le feuillage des arbousiers et des chênes qui se sont maintenus. Par endroits, on ne voit que des squelettes d'arbres encore enracinés sur les pentes.



Avril 1998



Janvier 1997

Années des photographies	Largeur de l'estran (1)
1948	70 m
1958	50-55 m
1969	45 m
1971	35 m
1975	25 m
1981	15-20 m
1985	15 m

(1) au pied de la falaise, au centre de la plage.

Les causes de cet amaigrissement de la plage seraient à la fois naturelles et anthropiques. D'une part, l'érosion serait liée à l'influence de l'élévation supposée du niveau marin actuel, ainsi qu'à un accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes. D'autre part, diverses interventions et aménagements humains modifieraient les conditions du transit sédimentaire local. Cette dernière hypothèse concerne :

- les extractions de sédiments dans le lit du fleuve Tavignano ;
- la construction d'épis au niveau du camp de Riva Bella ;
- la construction d'une digue de 90 mètres de long en rive sud du grau de Diane.

La mise en place de ce dernier ouvrage en mer perturberait la dérive littorale dont la dominante est de sens sud --> nord. Néanmoins, la présence de cette digue ne peut pas être considérée comme la cause principale du recul du trait de côte du domaine du Conservatoire du Littoral. En effet, antérieurement à sa construction (en 1966), l'érosion de l'estran sableux était déjà constatée comme le montre le tableau précédent.

Les conséquences de l'amaigrissement de la plage sont, d'une part, une diminution de la superficie d'accueil des visiteurs venant se baigner et, d'autre part, une érosion plus forte de la falaise. Le cheminement le long du bord de mer est également affecté, la mer arrivant par endroits jusqu'au pied de la falaise. L'action des vagues est nettement visible en certains endroits où des encoches basales sont marquées.

Pour tenter de freiner l'érosion menaçant ses infrastructures, le propriétaire du camp de Riva Bella, situé au nord, a mis en œuvre diverses mesures de protection depuis 1983 : immersion de carcasses de voitures, construction de 8 épis espacés de 100 m chacun, murs de soutènement longitudinaux.

A . II . 7 . VEGETATION

Si le site de Terrenzana ne présente pas une flore très originale, la végétation qu'on y rencontre constitue néanmoins un

témoignage représentatif des paysages naturels passés de la plaine orientale, avant que ceux-ci n'aient subi des modifications inhérentes aux pratiques agricoles.

Le maquis couvre une grande partie de la propriété du Conservatoire.

Dans certaines zones humides, proches des étangs, d'autres formations se sont développées : jonchaie, phragmitaie, aulnaie, sansouire, tamaricaie. Cette végétation a fait l'objet de descriptions sommaires et de cartes schématiques (ANTONA M., 1981 ; FRISONI & *al.*, 1978). Des approches phytosociologiques des espaces marécageux périphériques à la lagune de Terrenzana ont également été menées (PARADIS G., 1992 ; LORENZONI C., 1997).

Le cordon littoral, très réduit en raison du recul important du trait de côte, porte une végétation assez diversifiée mais peu développée. La zonation classique est souvent tronquée et il n'est pas rare de rencontrer les associations pionnières des littoraux sableux, lesquelles se sont développées sur des dépôts éoliens récents.

L'ensemble de ces formations sont localisées sur la carte n° 8.

Le maquis

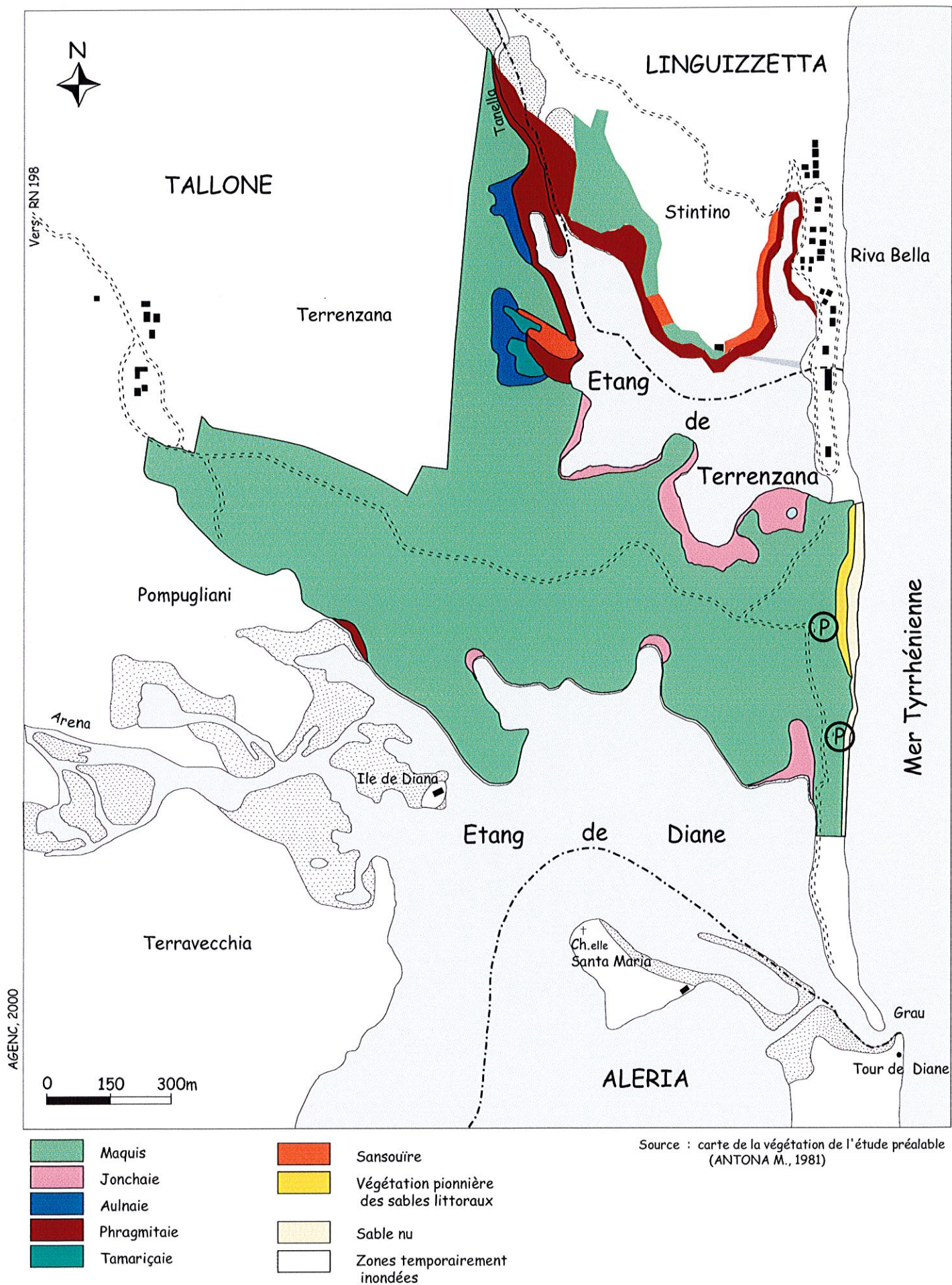
Le maquis présent sur le site appartient à l'étage thermoméditerranéen. Il revêt plusieurs aspects selon la topographie et l'exposition des secteurs considérés.

Ainsi, sur les parties hautes du domaine, relativement sèches, la végétation est une mosaïque composée de cistes bas et de plantes arbustives.

Les principales espèces qui s'y développent sont :

* l'arbousier (*Arbutus unedo*), la bruyère (*Erica arborea*), le lentisque (*Pistacia lentiscus*), le myrte (*Myrtus communis*), le romarin (*Rosmarinus officinalis*), la lavande (*Lavandula stoechas*), les cistes (*Cistus monspeliensis*, *Cistus salviifolius* et *Cistus creticus*), l'hélianthème (*Halimium halimifolium*), la salsepareille (*Smilax aspera*), la clématite (*Clematis flammula*), le petit houx (*Ruscus aculeatus*), les genévriers (*Juniperus phoenicea* et quelques *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*), le calicotome velu (*Calicotome villosa*), le daphné garou (*Daphne gnidium*), le chèvrefeuille (*Lonicera implexa*), le filaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*), l'asperge sauvage (*Asparagus acutifolius*), le brachypode rameux (*Brachypodium retusum*), le pissenlit (*Reichardia picroides*), la grande brise (*Briza maxima*), et la carotte sauvage (*Daucus carota*).

Carte 8 : Les formations végétales



Dans certains secteurs plus vallonnés et humides, notamment à proximité des rives de l'étang de Diane, le maquis est plus arborescent avec la présence d'espèces de chênes sclérophylles : chêne vert (*Quercus ilex*) et chêne liège (*Quercus suber*).

D'anciennes photographies aériennes de l'I.G.N. semblent montrer que le maquis a été au moins partiellement ouvert par le passage d'engins mécaniques (bulldozer ou gyrobroyeur) en bandes parallèles. Les traces de cette intervention se sont ensuite estompées et ne sont plus visibles aujourd'hui ni sur le terrain, ni sur les clichés aériens récents.

La végétation des zones humides

Les rives nord et nord-ouest de l'étang de Terrenzana sont soumises à l'influence dulçaquicole dominante résultant de la proximité de l'embouchure des ruisseaux de la Tanella et du Cardo, et de l'éloignement du grau communiquant avec le milieu marin. De ce fait, ces espaces sont essentiellement occupés par une phragmitaie à *Phragmites australis* et *Scirpus lacustris*. Dans les zones de contact entre l'eau douce et l'eau saumâtre, ces roselières sont marquées par la présence de *Scirpus littoralis*.

L'influence dominante des apports d'eau douce est également sensible dans le secteur de l'embouchure du ruisseau d'Arena et du marais de Pompugliani, au nord-ouest de la lagune de Diane, où on constate la présence de roselières.

Les rives sud et sud-est de Terrenzana sont plus influencées par les apports salins du grau. Une frange de celles-ci, d'aspect marécageux, subit les immersions temporaires liées aux marnages. Ces bordures de l'étang sont notamment caractérisées par la présence de joncs (*Juncus maritimus*) et de scirpes (*Scirpus maritimus*), dont les groupements phytosociologiques ont fait l'objet de descriptions exhaustives (PARADIS G., 1992 ; LORENZONI C., 1997). Ces formations sont bordées d'îlots de tamaris (*Tamarix africana*). Plus en retrait, dans les espaces moins fréquemment immergés, d'autres végétaux (*Elytrigia juncea* x *E. atherica*, *Juncus acutus*, *Inula crithmoides*, *Sarcocornia fruticosa* var. *fruticosa*, *Statice limonium*) marquent la transition avec le maquis et traduisent l'existence de remontées salines en été.

En raison du profil relativement abrupt de sa rive et de la profondeur rapide de l'eau, la partie nord de l'étang de Diane ne présente qu'une frange étroite de végétation typique de zones humides. Une jonchaie (*Juncus maritimus*) et une sansouïre bordent irrégulièrement cette partie du plan d'eau.

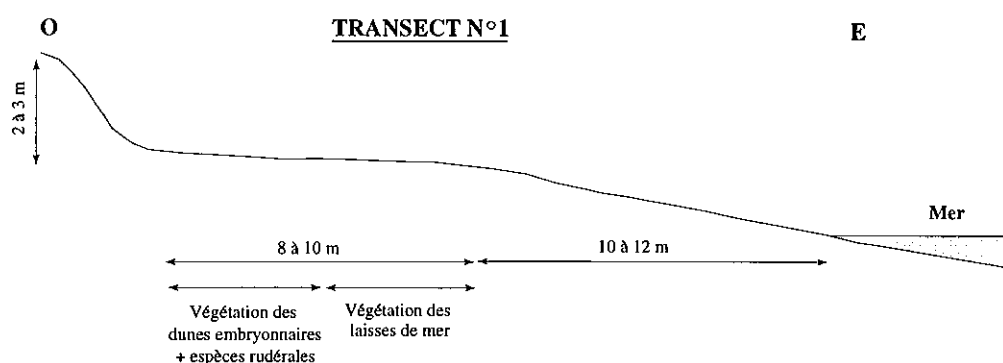
La végétation des sables littoraux

Le recul important du trait de côte durant les dernières décennies a entraîné de fortes perturbations au niveau de la végétation littorale. Ainsi, la zonation classique des rivages de la plaine orientale est souvent perturbée à Terrenzana. Les groupements pionniers se sont essentiellement développés sur des dépôts éoliens récents. La diversité taxonomique est relativement importante puisqu'on retrouve la plupart des espèces présentes sur la façade orientale corse, même si celles-ci sont peu abondantes.

Entre le grau de l'étang de Terrenzana et le lido de Diane, la zonation est partout incomplète et la végétation littorale est diversement développée selon les secteurs. Ainsi, dans les zones de forte érosion et de recul marqué du trait de côte, elle est inexistante. En revanche, dans les secteurs plus stables actuellement, on assiste à une recolonisation par des groupements pionniers et à la formation de dunes embryonnaires en avant de la falaise érodée.

Trois transects ouest/est ont été effectués sur le cordon dunaire par C. PIAZZA (AGENC) :

* Entre le grau de Terrenzana et la zone proche du débouché de l'escalier nord, la largeur de la plage est d'environ 20 mètres (cf. transect n°1). Les sédiments sont de granulométrie moyenne et correspondent à des dépôts récents puisque, certaines années, la mer a atteint et érodé le pied de la falaise.



La végétation est assez peu développée et la zonation est la suivante depuis la mer vers l'intérieur :

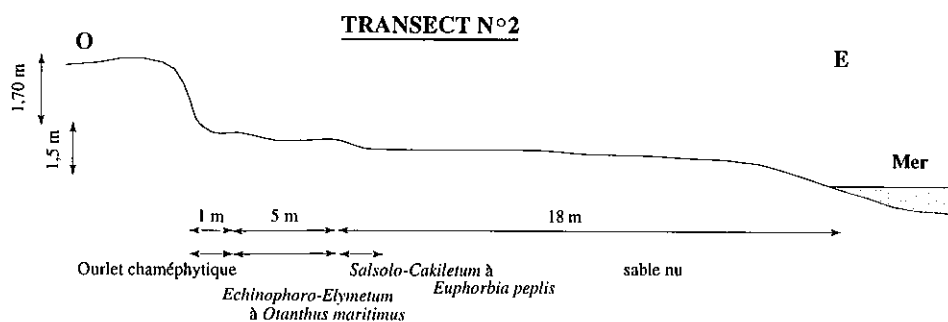
- une zone de sable nu couvre d'abord une largeur de 10 à 12 mètres ;
- au niveau des laisses de mer, un groupement halonitrophile à *Cakile maritima*, *Salsola kali* et *Euphorbia peplis* (espèce protégée) est présent ;

- au pied de la falaise, on note une faible recolonisation par les espèces pionnières de l'*Elymetum* avec quelques pieds d'*Elytrigia juncea*, d'*Eryngium maritimum*, d'*Echinophora spinosa*, d'*Anthemis maritima*, de *Medicago marina* et de *Stachys maritima*. Ces espèces sont en mosaïque avec celles des laisses de mer citées ci-avant. Aux endroits où le ruissellement pluvial a formé de mini-cônes de déjection, quelques espèces rudérales se sont développées (*Lotus cytisoides*, *Plantago coronopus*, *Cynodon dactylon*...).

- la falaise est colonisée par un maquis assez dense à arbousier et chêne, brûlé par les embruns. En effet, en raison du recul du rivage, la végétation est très exposée aux éclaboussures de la mer. Les feuilles, grillées par le sel, dépérissent, laissant des branches dénudées sur un tronc bientôt sec.

* Plus au sud, l'escalier nord débouche dans un rentrant qui correspond au débouché d'un petit talweg. La falaise ne dépasse pas 2 mètres et forme un rentrant. Le cordon littoral est, par conséquent, plus large que précédemment (environ 25 mètres). Les stigmates de l'érosion marine y sont moins marqués que dans les secteurs qui seront décrits ultérieurement.

Dans cette zone, on observe, depuis la mer jusqu'à la microfalaise d'érosion (cf. transect n° 2) :



- une zone de sable nu ;
- sur la plage aérienne, au niveau des laisses de mer et sur un sable de granulométrie moyenne, un groupement à *Cakile maritima*, *Salsola kali* et *Euphorbia peplis* ;
- un *Sporobetum* ponctuel ;
- plus haut, sur des dépôts récents de sables éoliens, un bel *Elymetum* à *Echinophora spinosa*, très dense (environ 80% de recouvrement), où apparaît *Othanthus maritimus* ;
- enfin, dans le groupement précédent ainsi qu'en bordure du fourré littoral, quelques touffes d'oyat relictuelles (*Ammophila arenaria*).

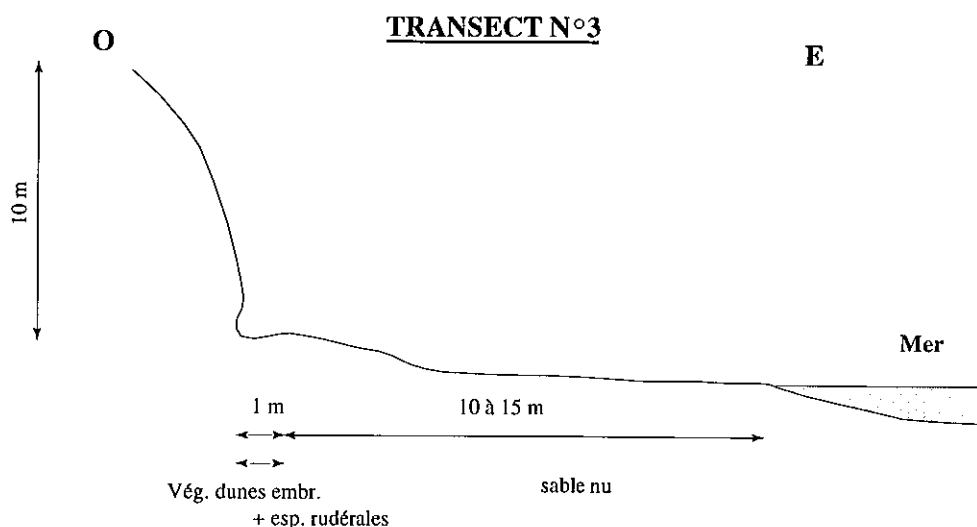
Dans la partie centrale de cette zone, la falaise est moins haute. Elle est séparée du cordon par une microfalaise, témoignant d'une érosion marine passée, et recouverte de dépôts sableux éoliens.

Le recul a entraîné la disparition des associations de haut de plage, de la dune active et de l'ourlet chaméphytique.

Ce phénomène pourrait expliquer l'absence de *Crucianella maritima* sur la portion côtière du Conservatoire, alors que cette plante est présente plus au sud, sur le lido de Diane où l'on constate un beau peuplement.

Au-dessus de la microfalaise, le fourré littoral, en partie détruit, a été remplacé par un ourlet chaméphytique à *Pycnocomon rutifolium* dominant *Helichrysum italicum*, en mosaïque avec relative importante régénération de *Juniperus phoenicea* relativement importante. On note également la présence de pelouses thérophytiques à *Pseudorhiza pumila* (espèce protégée), *Lagurus ovatus*, *Avena barbata*, *Corynephorus articulatus*, *Silene nicaeensis* et *Ononis variegata*.

* De l'escalier sud jusqu'au début du lido de Diane, on observe une alternance de caps rocheux et d'anses sableuses (d'une dizaine de mètres de largeur maximale). Dans cette zone, l'érosion de la plage est telle que lors des tempêtes les vagues peuvent atteindre le pied de la falaise. La végétation est soit absente de la plage, soit cantonnée au contact entre le sable et les pans de terrains effondrés de la falaise (cf. transect n° 3). On recense à la fois des espèces des dunes embryonnaires et des espèces nitrophiles des milieux perturbés.



Au sud de la propriété du Conservatoire, le cordon lagunaire séparant l'étang de Diane et la mer a également subi une érosion importante, mais on y observe néanmoins une recolonisation par les espèces pionnières. Un beau peuplement de *Crucianella maritima* peut être constaté. Plus en retrait, on note la présence de genévriers à gros fruit (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*).

Curieusement, le site de Terrenzana qui a connu une très forte érosion littorale, avec encore aujourd'hui quelques secteurs très affectés par les tempêtes hivernales, présente de très belles espèces végétales pionnières des sables littoraux. En effet, ces dernières années, les accumulations sableuses qui se sont formées au pied de la falaise ont été colonisées par ces formations qui sont régulièrement remaniées, mais que les phases "d'accalmie" favorisent. Le domaine du Conservatoire du Littoral présente donc un intérêt du point de vue des associations végétales des laisses de mer et des dunes embryonnaires.

Les aulnaies

Contrastant avec les formations xérophiles du maquis qui les jouxtent, quelques aulnaies à *Alnus glutinosa* se sont développées à l'ouest de l'étang de Terrenzana. Celles-ci témoignent de la forte humidité des terrains ainsi que de l'influence dulçaquicole dominante.

Les tamaricaies

Entre les aulnaies et les rives de l'étang, on note la présence de peuplements de tamaris, *Tamarix africana* (espèce protégée).

A . II . 8 . BATRACIENS ET REPTILES

Si les batraciens et reptiles de Terrenzana n'ont fait l'objet d'aucune étude spécifique, l'herpétofaune de cette région est néanmoins relativement connue. Récemment, une synthèse des connaissances bibliographiques la concernant ainsi que des prospections de terrain ont été menées dans le cadre de la réalisation d'un atlas de répartition de ces espèces pour la Corse (DELAUGERRE M. & CHEYLAN M., 1992).

Parmi ces taxons de batraciens et de reptiles insulaires, particulièrement remarquables pour leur originalité et la richesse des formes endémiques qu'ils présentent, ceux évoqués ci-après ont été observés dans une aire géographique proche du site du Conservatoire du Littoral.

Batraciens

Bien que seulement sept espèces d'amphibiens soient recensées sur l'île, quatre d'entre elles ont été signalées dans des milieux proches de Terrenzana (lesquels présentent des conditions écologiques similaires à celles constatées sur certaines portions de la propriété du Conservatoire).

- **Le crapaud vert**, *Bufo viridis* : ce Bufonidé se rencontre essentiellement sur la frange littorale corse, son aire de distribution étant très limitée à l'intérieur des terres. Fréquentant les estuaires et les marais, il est également familier des dunes d'arrière-plage. Si peu de références bibliographiques témoignent de sa présence dans la plaine orientale, l'atlas de répartition précité mentionne néanmoins une station à l'étang de Diane où des têtards ont été identifiés en 1984.

- **La rainette verte de Sardaigne**, *Hyla (arborea) sarda* : cet Hylidé se cantonne surtout à basse altitude, le long des côtes dont il fréquente certaines zones humides (embouchures de fleuves et de ruisseaux, étangs, pièces d'eau artificielles). Comme la précédente, cette espèce a été observée sur les bords de l'étang de Diane, en deux endroits différents en 1984 et 1985.

- **La grenouille verte**, *Rana kl. esculenta* : de statut systématique discuté, ce batracien se rencontre de façon quasi-continue sur le pourtour de la Corse, avec notamment de fortes concentrations dans les étangs de la plaine orientale. Sa présence a été signalée aux abords de celui de Diane en 1983 et 1984.

- Les travaux de prospection menés dans le cadre de l'atlas ont également permis de localiser une station de **discoglosse** d'espèce indéterminée (*Discoglossus sp.*) dans le secteur de la lagune de Diane.

Reptiles

Outre les tortues marines présentes sur ses côtes, la Corse compte onze espèces de reptiles continentales parmi lesquelles certaines sont menacées d'extinction. Plusieurs de ces taxons ont été recensés dans des zones proches du site du Conservatoire du Littoral.

- **La tortue d'Hermann**, *Testudo hermanni* : appartenant à la super-famille des Testudinoidés, cette tortue survit précairement dans quelques pays de Méditerranée occidentale. Mentionnée dans la littérature spécifique, la région d'Alérie présente des milieux qui lui sont particulièrement adaptés (espaces de cultures traditionnelles en plaine sur sols profonds). La cartographie de l'atlas de répartition est volontairement imprécise concernant son aire de distribution, en raison des menaces qui pèsent sur l'espèce. Néanmoins, celle-ci a été identifiée en différents secteurs de la basse plaine proches de Terrenzana.

- **La tortue cistude**, *Emys orbicularis* : présent essentiellement sur le littoral, cet Emydidé est particulièrement familier des marais d'eau douce, des canaux de la côte orientale et des estuaires plus ou moins marécageux. Les données actuelles le

concernant ne refléteraient que de façon très incomplète sa distribution insulaire. La cistude a été signalée, en 1983, à proximité de la lagune de Diane, dans l'un des affluents de ce plan d'eau côtier.

- **Le lézard sicilien, *Podarcis sicula*** : espèce introduite récemment, ce saurien est en pleine expansion sur l'île. Deux sous-espèces ont été décrites en Corse. Il s'agit de *Podarcis sicula campestris* et *Podarcis sicula cettii*. Plusieurs stations de la première de ces sous-espèces sont mentionnées, dans l'atlas de répartition, sur les pourtours des lagunes de Diane et de Terrenzana.

- **La couleuvre verte-et-jaune, *Coluber viridiflavus*** : colubridé relativement abondant de la faune herpétologique corse, ce serpent occupe une grande variété de milieux depuis le bord de mer jusqu'à 1600 m d'altitude. En plaine, cette couleuvre fréquente les espaces marécageux de la côte orientale ainsi que les biotopes sableux littoraux. Une station de ce taxon est indiquée dans les environs de l'étang de Diane.

Si certaines de ces espèces de reptiles et de batraciens ont été effectivement aperçues aux proches abords du site du Conservatoire du Littoral, la présence des autres n'est que probable. Elle est supposée compte tenu, d'une part, de la proximité relative de stations mentionnées dans l'atlas de répartition et, d'autre part, des similarités de biotopes entre ces stations et les milieux rencontrés à Terrenzana. Des prospections supplémentaires plus localisées seraient nécessaires si des précisions s'avéraient souhaitables.

A . II . 9 . MAMMIFERES

Bien que peu de sources bibliographiques fassent référence aux mammifères sur le site du Conservatoire du Littoral, la présence de diverses espèces peut être considérée comme probable.

En 1977, G.F. FRISONI a mentionné l'existence de zones de vaufrage (bauges) de sangliers (*Sus scrofa*) sur les rives des étangs, ce qui attesterait le passage de cet animal.

D'autre part, une étude cynégétique réalisée en 1984 par l'Office National de la Chasse pour le compte de l'AGENC fait également état de l'observation du lièvre brun (*Lepus capensis*).

Un atlas régional des mammifères sauvages de Corse a été publié en 1984 et un inventaire de ces animaux sur l'île a été établi en 1986 (Parc Naturel Régional de la Corse, 1987). Ce dernier précise, en outre, le statut de protection des taxons cités. Il est

possible de se référer à ces ouvrages pour tenter de cerner quelles sont les espèces susceptibles d'être observées sur le domaine de Terrenzana. On peut ainsi supposer la présence ou le passage des mammifères suivants :

* le hérisson (*Erinaceus europaeus*), la musaraigne (*Crocidura suaveolens*), le pachyure étrusque (*Suncus etruscus*), le renard (*Vulpes vulpes*), la belette (*Mustella nivalis*), le mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*), le rat noir (*Rattus rattus*), la souris domestique (*Mus musculus*), le lièvre brun (*Lepus capensis*), le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le sanglier (*Sus scrofa*).

* parmi les chauves-souris, le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le vespertilion à moustache (*Myotis mystacinus*), le vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), le vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), la sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), la noctule commune (*Nyctalus noctula*), la noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la barbastrelle (*Barbastrella barbastrellus*), la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), la pipistrelle de Khul (*Pipistrellus khuli*), le vespère de Savi (*Pipistrellus savii*), le minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*).

A . II . 10 . AVIFAUNE

L'avifaune de l'étang de Terrenzana et de ses abords a fait l'objet dans le passé de nombreuses observations ponctuelles de la part des ornithologues, mais tout récemment, l'hivernage et la nidification des oiseaux du site ont été étudiés de novembre 1999 à juillet 2000 dans le cadre d'une étude globale de l'avifaune des zones humides de la Corse sud-orientale (BONACCORSI, 2000).

Ce récent travail a permis de relever la présence (continue ou occasionnelle) sur l'ensemble du site de Terrenzana d'une centaine d'espèces d'oiseaux et de prouver, ou de vérifier, la nidification de 38 d'entre elles, dont une dizaine est liée aux milieux aquatiques. Plus précisément, sur un total de 102 espèces recensées à Terrenzana (voir tableau en Annexe 2), 90 ont été observées en 1999-2000 par G. Bonaccorsi.

Parmi toutes les espèces observées, il faut distinguer différentes catégories d'oiseaux, en fonction de l'occupation du site dans l'espace et dans le temps :

- tout d'abord, l'avifaune liée (de façon plus ou moins directe) aux milieux aquatiques, qui comprend d'une part les oiseaux nichant sur le site et d'autre part les hivernants ou les migrants ;

- en second lieu, les oiseaux liés aux milieux terrestres (principalement les maquis bas ou arborescents), parmi lesquels il faut distinguer les oiseaux reproducteurs de ceux uniquement de passage sur le site (migrateurs ou visiteurs occasionnels depuis des régions limitrophes).

a. Avifaune des milieux aquatiques ou humides

Ces oiseaux utilisent les différents habitats de la zone humide (le plan d'eau avec ses herbiers, les rives de l'étang, avec les roselières, les aulnaies, les berges temporairement exondées, etc.) pour se reproduire, se nourrir, ou simplement se reposer (lors des migrations). Il s'agit des grèbes, des canards, des hérons, des limicoles (chevaliers, gravelots, etc.), de certains rapaces et des passereaux paludicoles (notamment les fauvettes inféodées aux roselières).

Oiseaux d'eau (ou liés aux milieux humides) reproducteurs :

Neuf espèces utilisent de façon régulière les roselières des rives de l'étang et les marais de la partie nord du site, pour leur nidification. Il s'agit :

- d'une part, de six oiseaux d'eau : les Grèbes castagneux et huppé, le Canard colvert et trois Rallidés (Râle d'eau, Poule d'eau et Foulque) qui vivent complètement sur l'étang, nichant dans la végétation et se nourrissant dans le plan d'eau,
- d'autre part, de trois espèces paludicoles : le Busard des roseaux (qui niche dans les marais et chasse les oiseaux d'eau) et deux fauvettes, la Bouscarle de Cetti et la Rousserolle effarvatte, insectivores nichant dans les phragmites.

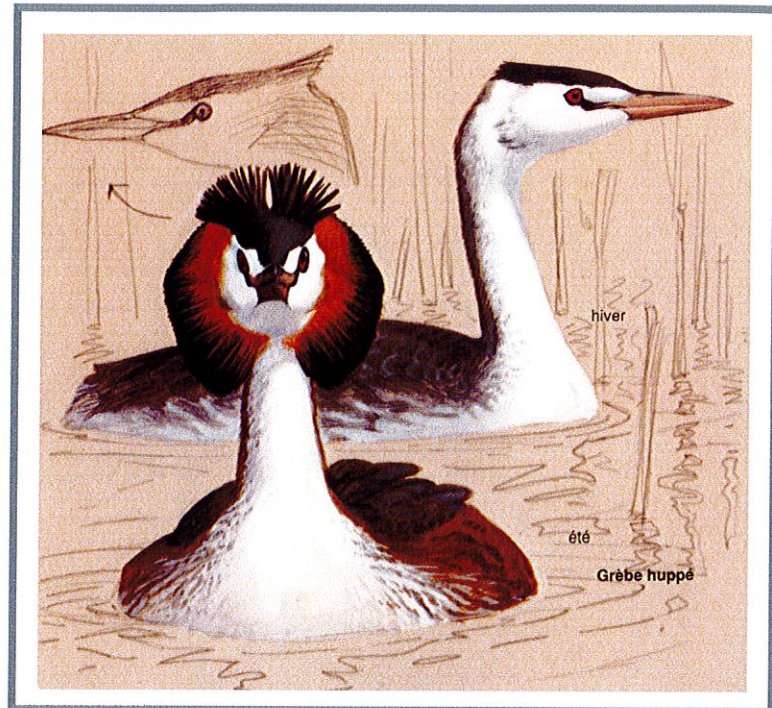
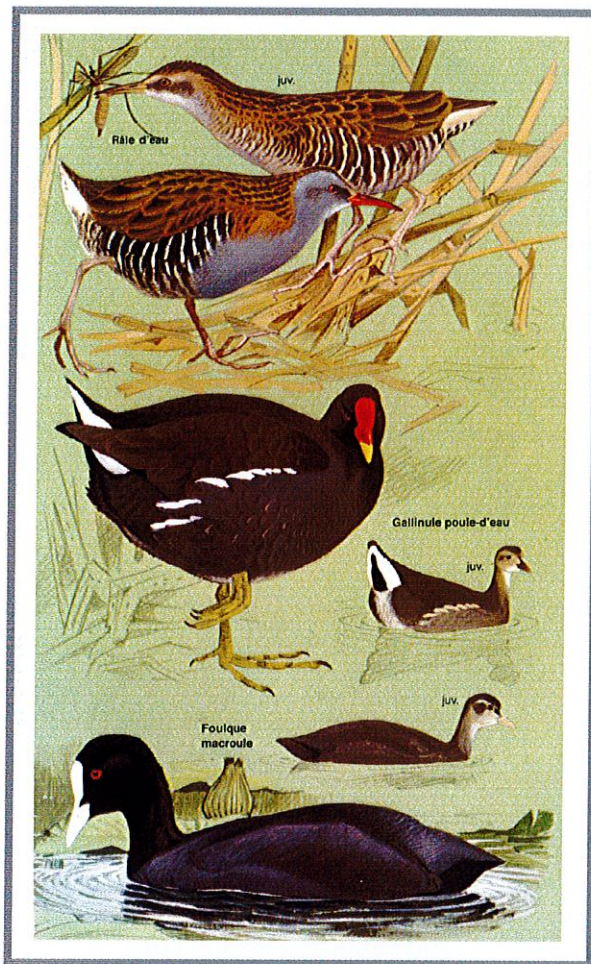
Ces neuf espèces sont chacune représentées par de faibles effectifs reproducteurs sur le site (de 1 à 8 couples reproducteurs par espèce, cf. tableau 1 de l'annexe 2). La nidification du Grèbe huppé, soupçonnée sur l'étang de Terrenzana (THIBAULT & BONACCORSI, 1999), a été vérifiée cette année, des adultes en plumage nuptial et des jeunes oiseaux non volants ayant été observés de mars à juin 2000 (BONACCORSI, 2000).

De plus, le Faucon hobereau et le Petit Gravelot, espèces moins directement liées aux étangs mais vivant à proximité des zones humides, se reproduisent occasionnellement à Terrenzana (un couple de chaque a été noté en 1994).

Oiseaux d'eau hivernants ou migrateurs :

Il s'agit soit d'espèces nichant en été dans les régions plus nordiques et qui passent l'hiver sur les zones humides méditerranéennes (hivernants réguliers), soit d'oiseaux qui font une halte plus ou moins régulièrement pour s'alimenter ou se reposer, lors des migrations du printemps ou plus rarement de l'automne (migrateurs).

LES PRINCIPAUX NICHEURS DE L'ETANG DE TERRENZANA



Busard des roseaux

Dessins de Lars JONSSON
("Les oiseaux d'Europe", éd. Nathan, 1994)



Les zones humides de Terrenzana n'accueillent pas d'oiseaux d'eau en hivernage ou de façon très marginale, alors qu'elles sont plus utilisées par des migrateurs de passage. Le suivi régulier de l'étang et des abords effectué par G. Bonaccorsi au cours de l'hiver 1999-2000, montre en effet que le site abrite en hiver (de novembre à février), très peu de canards, de foulques, de grèbes et de grands cormorans (moins de 5 par espèce), quasiment aucun Ardéidé (quelques Hérons cendrés ou Aigrettes garzettes) et seulement quelques dizaines de râles et de poules d'eau. Cependant, à partir de février, le nombre des foulques augmente sur l'étang jusqu'en mai, pouvant parfois atteindre 150 oiseaux.

Lors des migrations, toutes les espèces qui fréquentent temporairement les zones humides du littoral oriental de la Corse pourraient être observées à Terrenzana. Cependant, l'absence sur les berges de zones ouvertes favorables à l'alimentation des limicoles, comme des vasières, semble limiter le nombre des oiseaux migrateurs séjournant dans cette zone humide. Une trentaine d'oiseaux migrateurs (essentiellement des canards et des limicoles) a toutefois été observée en 1999-2000 (cf. annexe 2).

b. Avifaune des milieux terrestres

En plus des oiseaux des zones humides, 35 espèces nichent dans les habitats terrestres du site, à savoir les cistaies, les maquis arbustifs ou arborescents, ou les bois de chêne vert. Il s'agit essentiellement de passereaux : Troglodyte, Rouge-gorge, Rossignol, Traquet pâtre, Merle noir, quatre espèces de Fauvettes, Gobemouche gris, trois Mésanges, Pie-grièche écorcheur, Geai, Corneille, plusieurs Fringilles, deux Bruants, etc., (cf. tableau 2 de l'annexe 2). En outre, deux rapaces, la Buse et le Faucon crécerelle, représentés chacun par 1 couple en 2000, se reproduisent dans le secteur situé au nord de l'étang de Diane ; le Hibou Petit-duc est une espèce commune à Terrenzana tandis que dans les boisements et les maquis de la partie nord du site, nichent le Pigeon ramier, la Tourterelle des bois et l'Engoulevent. L'avifaune nicheuse liée aux milieux terrestres est donc ici, assez riche et variée.

A ces oiseaux qui sont en général présents toute l'année, s'ajoutent quelques espèces observées occasionnellement. Ce sont des oiseaux ne nichant pas en Corse qui s'arrêtent sur le site lors de leurs passages migratoires (pipits, traquets, gobemouches, etc.), ou alors des oiseaux se reproduisant dans la région mais pas à Terrenzana, comme par exemple le Milan royal, l'Alouette lulu ou encore le Pipit rousseline.

A . III . L'HOMME ET LE SITE

A . III . 1 . REGLEMENTATION ET PRESERVATION DU SITE

Le site de Terrenzana bénéficie de diverses mesures réglementaires qui concourent à sa préservation.

a . Effets de l'acquisition par le Conservatoire du Littoral

L'acquisition du site par le Conservatoire implique une protection forte de cet espace naturel. En effet, la législation prévoit que tout terrain classé dans le "domaine propre" du Conservatoire du Littoral est inaliénable. Il est en outre inconstructible et certaines pratiques y sont interdites (camping-caravaning, circulation automobile, moto-cross...).

b . Application de la loi "littoral"

De par sa situation géographique côtière, Tallone est une "commune littorale" au sens de l'article 2 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Elle entre de ce fait dans le champ d'application de cette loi et doit ainsi se conformer notamment aux dispositions des articles L.146-1 à L.146-9 du Code de l'urbanisme.

Les milieux naturels de Terrenzana sont particulièrement concernés par les mesures de protection prévues à l'article L. 146-6 de la loi "littoral", ainsi que par le décret n° 89-694 du 20 septembre 1989 pris en application de cet article.

Une concertation entre la Direction régionale de l'Environnement, la Direction départementale de l'Equipement et la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt a permis à la Préfecture de Haute-Corse de préciser en 1995 les modalités d'application de l'article L. 146-6 pour le département en question. La cartographie établie dans ce cadre précise que la totalité de la propriété du Conservatoire à Terrenzana s'inscrit dans une zone qualifiée d'"espaces sensibles" en application de l'article L.146-6.

c . Inscription à l'inventaire des sites

La propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est englobée dans le périmètre du site inscrit

nommé "étang de Diane et moitié sud de l'étang de Terrenzana", créé par un arrêté ministériel du 12 mars 1973.

d . Zonage et réglementation du plan d'occupation des sols (POS)

L'établissement du plan d'occupation des sols de la commune de Tallone a été prescrit par une délibération du conseil municipal du 22 avril 1989. Une première version du projet de ce document d'urbanisme a été arrêtée et communiquée pour avis aux personnes publiques associées à la procédure. La Direction régionale de l'environnement ayant émis un point de vue défavorable, une nouvelle version du projet a été établie. Celle-ci étant actuellement étudiée par les personnes publiques associées, Tallone n'est donc toujours pas dotée d'un POS publié (opposable au tiers).

Néanmoins, les documents graphiques et le règlement de la plus récente formule du plan prévoient une forte protection du littoral de la commune (zones ND).

e . les projets en matière d'urbanisme aux abords du site

Deux projets concernant les environs de Terrenzana sont susceptibles d'avoir une influence sur le site.

*** La création d'une ZAC à Pompugliani**

Le plan d'occupation des sols de la commune de Tallone (non encore publié) prévoit la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) d'une centaine d'hectares dans le secteur de Pompugliani (classé Na).

Ce projet d'urbanisme aurait pour vocation de développer, sur le territoire communal, un nouveau "pôle de vie" plus proche de la mer. A un habitat individuel pavillonnaire viendraient s'ajouter quelques commerces, dont certains orientés vers des activités plutôt touristiques (hôtel, restaurant...).

La présence d'une population plus nombreuse à proximité du site du Conservatoire pourrait se traduire par une fréquentation plus importante de ce dernier. Cependant, la proximité du champ de tir militaire de Diane, situé au nord de l'étang de Terrenzana, freine les installations car les passages d'avions de chasse à basse altitude et les déflagrations produisent des nuisances sonores.

*** Le classement de l'étang de Diane et de ses abords**

La Direction régionale de l'Environnement de Corse instruit actuellement le dossier du projet de classement (au titre de la loi du 2 mai 1930) de l'étang de Diane et de ses abords. La superficie

concernée est d'environ 1500 hectares. L'arrêté préfectoral n°97/533 du 12 mai 1997 a porté ouverture de l'enquête administrative.

Si la procédure aboutissait favorablement, cette mesure réglementaire viendrait renforcer la préservation du secteur évoquée au travers des protections réglementaires précitées. Néanmoins, le périmètre de ce projet de classement n'incluerait pas le secteur de la ZAC précitée.

f. la lutte antipaludique

Dans le cadre de la lutte contre les vecteurs du paludisme et contre les moustiques, régies par le Code de la santé publique, le Conseil Général de Haute-Corse assure la surveillance et la destruction des foyers à insectes. Les gîtes favorables à la ponte des larves sont situés dans les milieux partiellement inondés comme les sansouires, les jonchaies, les scirpaies...

Pour les étangs de Diane et de Terrenzana, l'équipe chargée de la démoustication au Service d'Entretien du Territoire basée à Casabianda effectue une surveillance hebdomadaire du niveau des eaux et du taux de larves. En cas d'abondance, un traitement est ordonné. Le traitement principalement utilisé agit au stade larvaire. Sur les berges de Terrenzana, ils sont effectués à dos d'hommes.

A . III . 2 . ACTIVITES AGRICOLES

Terrenzana se situe dans une région où l'agriculture occupe une place essentielle dans l'économie et le paysage. Sur les 6976 hectares que couvre la commune de Tallone, environ 4700 ont une vocation agricole, notamment dans la plaine. Les principales productions sont le kiwi, les légumes et surtout la viticulture.

Trois conventions ont été établies entre le Conservatoire et des particuliers concernant l'autorisation de pratiques pastorales et apicoles sur certaines parcelles cadastrales.

De 1995 à 1997, un couple d'éleveurs de caprins disposaient d'une convention pluriannuelle de pâturage sur les deux tiers de la superficie du site (le dernier tiers ayant à l'époque été réservé par un de leurs associés qui a ensuite abandonné cette profession). Il s'agissait d'une activité modeste et peu équipée, la bergerie étant située sur des propriétés voisines. A l'ouest du site, une clôture a été installée pour contenir le bétail sur le domaine avec un passage canadien sur la piste d'accès. Devant l'absence de paiement des baux, la convention a été dénoncée par le Conservatoire en 1997.

Un apiculteur dispose depuis Mai 1995 d'une autorisation d'installation de ruches qu'il entretient sur le site (500 m²) une partie de l'année, à titre gracieux.

A . III . 3 . CHASSE ET PECHE

a . Activités de chasse

L'étude cynégétique réalisée en 1984 par l'Office national de la chasse fait état de l'existence d'une société de chasse qui n'assure plus aujourd'hui la gestion de cette activité. Ce rapport proposait que le domaine du Conservatoire du Littoral soit mis en réserve de chasse approuvée, ce qui n'a pas été fait. Cette dernière proposition semble attester qu'un potentiel cynégétique intéressant existerait sur le site.

Les différentes zones humides sont incontestablement intéressantes pour le gibier d'eau et sont fréquentées par les chasseurs (notamment le pourtour de l'étang de Terrenzana qui accueille beaucoup de canards hivernants).

Certains hivers, le site est le siège d'importants passages de merles et de grives qui se tiennent dans le maquis riche en baies diverses. Ces oiseaux font l'objet d'une chasse intensive, certains pratiquants venant même spécialement de Bastia.

Depuis quelques années, une chasse privée est en place sur un ancien domaine agricole voisin. La fréquentation de cette chasse n'est pas connue et son impact sur la population animale du site n'a pas été estimé.

b . Activités de pêche

Une distinction mérite d'être faite entre les activités de pêche professionnelles et celles ludiques.

Pêche professionnelle :

Si l'étang de Diane est exploité par trois sociétés qui y pratiquent l'aquaculture et la conchyliculture, aucune entreprise de ce genre n'est en revanche possible sur l'étang de Terrenzana.

Néanmoins, on peut noter sur cette dernière lagune la présence de systèmes de pêche aux "arts dormants" du type "capétchade" languedocienne.

En 1987, le bilan de l'exploitation de l'étang dressé par le CEMAGREF de Montpellier (FRISONI G.F. & al., 1987) signalait la pratique d'une pêche traditionnelle saisonnière (anguilles, soles, muges, crabes). Les revenus de cette activité étaient essentiellement liés à la commercialisation des anguilles disposant d'un marché d'exportation proche (Italie, Sardaigne).

Cette pêche, qui était occasionnellement exercée par M. Taralo, n'est plus pratiquée aujourd'hui.

La production piscicole de la lagune de Terrenzana a été estimée à une fourchette très large dont la limite inférieure se situerait vers 50kg/ha/an, soit grossièrement un seuil minimal de 1,5 t/an (FRISONI G.F. & al., 1987).

Dans les années 80, le gendre du propriétaire du camp de vacances de Riva Bella récoltait les algues macrophytes (*Ulva*, *Enteromorpha*...) et les commercialisait sous forme séchées comme additif pour les bains.

Pêche amateur :

Par ailleurs, la fréquentation par des pêcheurs amateurs a été constatée, notamment à l'extrémité sud du domaine du Conservatoire et jusqu'au grau de Diane où ils viennent pêcher le loup (*Dicentrarchus labrax*). Les pêcheurs se rendent en voiture jusqu'à l'embouchure de l'étang, via les terrains du Conservatoire puis la piste longeant l'étang de Diane.

A . III . 4 . FREQUENTATION TOURISTIQUE

Le Schéma d'aménagement de la Corse inclut Tallone dans les "pays côtiers" à vocation touristique et balnéaire, même si aucune infrastructure d'accueil (hôtel, camping...) n'a pour l'instant été réalisée sur la frange côtière de la commune.

Malgré l'existence d'une plage sableuse proche des aires de stationnement et d'un cadre naturel accueillant, le site du Conservatoire ne fait pas l'objet d'une fréquentation estivale massive.

Ce constat repose non seulement sur les observations effectuées par l'équipe de gardes des terrains du Conservatoire du Littoral de la plaine orientale, mais également sur les résultats de comptages de véhicules menés lors des mois de juillet et d'août.

Le nombre moyen de voitures présentes par jour sur l'ensemble des deux aires de stationnement serait voisin de 10 pour les périodes juillet/août.

Enfin, le nombre total de véhicules comptés au cours d'une journée sur l'ensemble du site ne dépasserait pas 20.

A . III . 5 . MENACES ET NUISANCES

a . L'érosion des sols

D'une façon générale, les sols miocènes s'avèrent très sensibles au ravinement en cas d'altération du couvert végétal et deux secteurs du site sont très marqués par une érosion des terrains.

* Entre la murette limitant l'aire de stationnement nord et la falaise située quelques dizaines de mètres plus à l'est, on peut observer une zone en cours de revégétalisation, où le sol porte les traces du ruissellement des eaux pluviales. Le sol y avait été décapé puis tassé par les véhicules, avant la mise en place des dispositifs de blocage des voitures.

Cette zone est prolongée, au nord, par une ancienne piste créée au milieu des années 60 par des habitants de la commune dans le but d'acheminer leurs caravanes jusqu'à la plage. La forte pente de cette voie a aggravé, à cet endroit précis, les conséquences de l'écoulement de l'eau, en renforçant la vitesse et donc le pouvoir érosif. Ceci se traduit par la présence de profondes traces de ravinement et d'un mini-cône de déjection au pied de l'escalier nord.

Au-delà de l'aspect inesthétique de ce secteur, la menace existe de voir se poursuivre et s'accentuer le phénomène. Des dispositifs de lutte contre le ravinement du sol (fascines) ainsi que des essais de revégétalisation ont été réalisés par les agents de terrain.

* Quelques dizaines de mètres à l'ouest de l'aire de stationnement nord, une bifurcation de la piste permet de rejoindre la falaise surplombant le grau de Terrenzana. Cette ancienne portion de piste, aujourd'hui non utilisée, a également fait l'objet de restaurations, avec la pose de fascines basses et quelques plantations. Un entretien des fascines actuelles devraient suffire à retenir les fines et les graines qui assureront la reconquête des pentes dénudées par la végétation.

b . La dégradation de pistes

Le long de la rive nord-est de l'étang de Diane, sur quelques dizaines de mètres depuis l'extrémité sud-est de la propriété du Conservatoire, les passages répétés de véhicules ont dégradé la rive du plan d'eau et sa végétation. Ceci est le fait de pêcheurs se rendant en voiture jusqu'à leur "poste" plus à l'ouest. Outre les dommages écologiques causés, la rive perd son caractère naturel.

La piste d'accès au site se dégrade sous l'influence du passage des voitures par temps de pluie, auquel viennent s'ajouter les allées et venues répétées des engins utilisés lors des travaux d'entretien du grau de l'étang de Diane. La nature des terrains est propice à ces dégradations. Rénovée en 1997, un entretien régulier de la chaussée est à prévoir.

c . Les déchets sur la plage et les rives des étangs

Lorsque se produisent des tempêtes, il est fréquent de constater la présence de nombreux déchets, troncs d'arbres et fragments d'herbiers de posidonie sur la plage. Ces débris sont souvent considérés par les visiteurs comme un désagrément esthétique qui entrave parfois le cheminement le long du rivage ou dissuade le baigneur. Si une partie de ces laisses de mer est d'origine naturelle et ne peut être systématiquement enlevée, les objets en plastique sont malheureusement aussi abondants.

D'autres déchets s'échouent également sur les rives sud et sud/ouest de l'étang de Terrenzana ou sur celles nord et nord-est de l'étang de Diane où ils sont visibles.

A . IV . BILAN DES ETUDES, DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION

Depuis l'acquisition de Terrenzana par le Conservatoire du Littoral en 1980, plusieurs études ont été menées pour mieux connaître les caractéristiques du site, déterminer les aménagements à y engager et la gestion à y mettre en œuvre.

Différents travaux ont ainsi été réalisés pour le compte du Conservatoire.

Des opérations de maintenance des aménagements, de surveillance et d'entretien du domaine ont également été effectuées.

A . IV . 1 . RECAPITULATIF DES ETUDES REALISEES

Une première étude a tout d'abord été confiée à l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse (ANTONA M., 1981). Celle-ci, intitulée "étude du milieu et propositions d'aménagement du domaine de Terrenzana", a permis de dresser un état des lieux et un bilan écologique. Elle a ensuite été suivie d'un projet d'aménagement réalisé par la SICA Habitat Rural.

En 1984, à la demande de l'AGENC, l'Office National de la Chasse a mené une courte "étude cynégétique et analyse des activités de chasse" sur la propriété du Conservatoire du Littoral.

Les problèmes d'érosion du littoral ont fait l'objet de deux études parallèles et complémentaires. L'une, réalisée en 1986 par le BRGM s'intitule "étude de l'érosion du littoral entre l'étang de Terrenzana et le grau de l'étang de Diane à Tallone (Haute-Corse)". L'autre, dirigée par A. GAUTHIER et R. PASKOFF (1986), concerne trois sites : "évolution actuelle de la ligne de côte sur trois terrains (Mucchiatana, Terrenzana, Pinia) du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres en Corse orientale".

Un bilan hydrologique et piscicole de l'étang de Terrenzana a été dressé par le CEMAGREF de Montpellier (FRISONI G.F. & *al.*, 1987).

En 1992, une mission photographique a été confiée à A. CECCAROLI.

Plus récemment, en 1997, dans le cadre d'une bourse CIFRE et de sa thèse d'université, C. LORENZONI a réalisé une étude phyto-sociologique des rives des plans d'eau de Diane et Terrenzana.

LE REVERDISSEMENT D'UN SECTEUR DÉGRADÉ

Depuis 1997, des travaux de restauration du milieu ont été conduits par les agents d'entretien du site.

La nature du sol, son tassement, les piétinements, ne permettent pas une revégétalisation spontanée.

Des fascines ont été construites pour retenir les particules de terre et les graines mises en mouvement lors de pluies; des transplantations de plantes du maquis ont eu pour effet de participer au reverdissement; des semis de cistes et de calycotomes ont également été expérimentés.

Au vu des résultats obtenus (voir photos ci-contre), cette expérience de génie écologique se poursuivra sur le site, sur d'autres secteurs dénudés et ravinés.



Juin 1997



Août 2000



A



B



Deux types de fascines ont été réalisées :
A : piquets de chataignier disposés en ligne et entrelassés avec de la bruyère ou des branches d'hélianthe.

B : branches de bruyère retenues par des anneaux de fer à béton ; ce système est adapté aux pentes de faible déclivité.

L'étude la plus récente commanditée par le Conservatoire du Littoral à l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse concerne l'avifaune. L'hivernage et la nidification du site ont été étudiées de novembre 1999 à juillet 2000 dans le cadre de l'étude de l'avifaune de plusieurs zones humides de la côte sud-orientale par Gilles Bonaccorsi.

A . IV. 2 . SYNTHÈSE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Sur la base des propositions émises dans l'étude préalable (ANTONA M., 1981) et du projet établi par le SICA Habitat rural, des premiers aménagements ont été réalisés en 1982. Ceux-ci ont permis de remettre en état la piste qui traverse le site et de modifier le tracé de l'accès au domaine au niveau de l'ancienne cave vinicole. Ainsi, l'itinéraire actuel n'emprunte pas la servitude qui passe à proximité de ce bâtiment, mais passe par des propriétés voisines.

Par le passé (années 70/début des années 80), il existait une mise à l'eau vraisemblablement maçonnée au nord de l'actuelle aire de stationnement n°1 (nord) à laquelle on accédait par une piste fortement pentue, aujourd'hui inaccessible du fait de la murette construite ultérieurement. L'érosion littorale a emporté cette mise à l'eau et l'ancienne piste est très ravinée du fait du ruissellement pluvial.

En 1985-1986, divers petits aménagements ont été réalisés. Certains tronçons de la piste principale du site ont été damés. Une barrière amovible au sud de l'aire de stationnement n°2 (sud) a été mise en place pour bloquer l'accès au lido de Diane. Un bac de stockage des sacs poubelles a été construit près du parking n°1. Un muret a été érigé au niveau de ce parking pour interdire le passage vers la piste ravinée conduisant à l'ancienne mise à l'eau. Deux escaliers maçonnés ont été aménagés pour descendre vers la mer en raison de l'escarpement et du ravinement des accès antérieurs. Plusieurs fois, la piste principale du site a fait l'objet de rechargements ponctuels pour combler des ornières formées par les passages des véhicules en hiver. L'entrée de la propriété du Conservatoire du Littoral a été matérialisée par deux bornes en bois. Des panneaux de signalétique et des poubelles ont été installés.

A la fin des années 80, la commune de Tallone a modifié le départ de la piste d'accès à partir de la route nationale, le déplaçant vers le sud et le stabilisant par un enrobé de bitume. Ceci a eu pour effet de rendre plus directe et aisée la venue sur le site, sans pourtant avoir eu d'incidence sur le nombre de visiteurs.

En 1990, deux escaliers de descente vers la mer ont été construits. Il s'agit d'ouvrage en pierre maçonnée.

En 1993, une série de travaux a été effectuée sous maîtrise d'œuvre de l'ONF. Ainsi, la piste a été entièrement reprofilée. Un accès au cordon lagunaire de Diane a été créé au sud, légèrement plus à l'ouest de celui existant auparavant, lequel était très raviné et affecté vers le bas par l'érosion littorale. Des pieux en bois ont été disposés au nord du lido pour empêcher les véhicules d'emprunter la dune. L'accès au lido a néanmoins été laissé libre par la piste qui longe l'étang de Diane, compte tenu de la pression exercée par les pêcheurs amateurs se rendant au grau de la lagune.

En 1995-96, une clôture a été installée au sud-ouest du site ainsi qu'un passage canadien sur la piste pour bloquer, dans le site, le troupeau de chèvres appartenant aux éleveurs qui disposent d'une convention pluriannuelle sur la propriété du Conservatoire.

En 1997, le Conservatoire a fait reprofiler la piste d'accès et remettre en état deux secteurs où des ornières s'étaient formées. Un bac en béton a également été démoli.

Depuis 1997, les agents de terrain de la côte orientale ont entrepris des travaux de cicatrization des zones érodées proches de l'aire de stationnement nord, ceci au moyen de fascines et de transplantations. Afin de retenir les particules du sol en suspension, deux techniques de fascines ont été expérimentées. La première consiste en la pose de piquets de châtaignier espacés de 40 centimètres environ sur lesquels sont entrelacés des branches de bruyère ou d'hélianthème. La seconde, valable pour les pentes faibles, utilise des branchages de bruyère posés en ligne et retenus par des fers à béton repliés et enfoncés dans le sol. Pour la revégétalisation, des semis de ciste et de calycotome ont été réalisés mais ce sont les transplantations d'une centaine de plantes issues du maquis (ciste, romarin, bruyère, chêne) qui ont donné les meilleurs résultats. Des plantations de deux cents autres plants, dont des genévriers de phénicie, ont également permis de recoloniser les secteurs les plus dénudés.

Les accès piéton à la mer ont été modifiés et deux nouveaux sentiers ont été ouverts de part et d'autre de l'aire de stationnement nord.

A . IV. 3 . SYNTHESE DE LA GESTION

a . Les acteurs de la gestion

La gestion du site fait intervenir plusieurs acteurs.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est propriétaire du terrain et il assure son aménagement pour sa conservation et l'accueil du public. Néanmoins, il n'assure pas lui-même la gestion de son domaine. Il a délégué cette mission au Conseil général de la Haute-Corse avec lequel il a passé une convention globale en 1984, renouvelée en 2000.

Le Conseil général de la Haute-Corse ainsi que l'Office de l'Environnement de la Corse financent par ailleurs l'AGENC pour qu'elle assure une assistance technique à la gestion. Le Conservatoire a confié en outre la mission d'assistance technique de l'aménagement des terrains à l'AGENC.

b . Le bilan de la gestion

L'étude préalable à l'aménagement et à la gestion du site (ANTONA M., 1981) préconisait plusieurs orientations de gestion.

Il s'agissait :

- d'assurer la surveillance et l'entretien (notamment en période estivale) du domaine ;
- d'informer et d'orienter le public ;
- de prendre la mesure des pratiques humaines telles que la chasse, l'exploitation de l'étang ou l'extraction de sédiments.

Ainsi, chaque année, depuis 1984, le site a fait l'objet d'une surveillance saisonnière durant 2 à 3 mois par un employé communal, avec une assistance technique et un suivi par l'AGENC.

Entre 1984 et 2000, les tâches de gardiennage estival (surveillance et entretien) de Terrenzana ont été assurées comme suit :

* De 1984 à 1992, celles-ci ont été exécutées sous la forme d'un emploi saisonnier financé par le Département et la commune de Tallone.

* Depuis 1993, l'équipe "mobile" d'agents de terrain de la plaine orientale accomplit ces tâches sur l'ensemble de l'année. Ces 6 agents sont employés depuis Juin 1999 au Service d'Entretien du Territoire du Conseil Général.

Cette équipe assure également la gestion du site en dehors de la saison estivale. Celle-ci se résume à des visites de fréquence variable au cours desquelles les agents effectuent essentiellement un entretien ainsi que des petits travaux. A l'approche de la saison estivale, ils procèdent par exemple à l'enlèvement des objets

plastiques et, plus ponctuellement, à l'élimination des
macrodéchets naturels type troncs d'arbre.

B . VALEUR PATRIMONIALE MENACES ET NUISANCES

B . I . EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Parmi les éléments naturels du site de Terrenzana, il est important de préciser ceux sur lesquels reposent sa valeur patrimoniale et son attrait. En effet, la définition des objectifs de gestion dépend notamment de cette identification et de leur évaluation.

B . I . 1 . HABITATS NATURELS ET ESPECES REMARQUABLES

Le site héberge cinq habitats naturels figurant à l'annexe II de la directive 92/43 CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage et deux à proximité. Deux d'entre eux sont considérés comme étant d'intérêt communautaire prioritaire : la lagune (étang de Terrenzana) et les dunes à genévriers.

Habitats d'intérêt communautaire :

* : habitat prioritaire

- 1150 Lagunes*
- 1210 Végétation annuelle des laisses de mer
- 1410 Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)
- 1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques
- 2110 Dunes mobiles embryonnaires
- 2250 Dunes littorales à genévriers* (*Juniperus* spp.)
- 9340 Forêt à *Quercus ilex* (ponctuellement)

A proximité :

- 1120 Herbier de posidonies* (en mer)
- 2210 Dunes fixées de *Crucianellion maritimae* (lido de Diane)
- 2230 Pelouses dunaes de *Malcolmietalia*
- 2260 Dunes à végétation sclérophylle (*Cisto-Lavenduletalia*)

- l'étang de Terrenzana et ses rives

L'étang constitue un habitat important. Bien que le défrichement de son bassin versant ait entraîné un comblement partiel de son secteur amont par des dépôts de sédiments apportés par les eaux de ruissellement, cet étang conserve son caractère naturel et reste préservé des fortes pollutions. Une activité

occasionnelle de pêche s'y maintient, témoignant ainsi de la qualité du milieu.

La présence d'*Aphanius fasciatus*, petit poisson figurant à l'annexe II de la directive « habitats », et de deux espèces ichtyologiques protégées renforcent son intérêt. La population de l'étang de Terrenzana semble être très abondante (VIDAL S., 1995) mais non menacée.

Les prés salés de la rive sud de la lagune de Terrenzana constituent un élément important de biodiversité malgré la faible superficie concernée. Ces milieux abritent une plante submergée très rare : *Althenia filiformis* var. *Barrandonii*. Elle est considérée comme "espèce végétale phare" du programme "conservation des habitats et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse". Plante aquatique très rare en Corse (étangs de Terrenzana, d'Urbino et d'Acciaju), son aire de répartition est limitée aux lagunes (habitats prioritaires de l'annexe I de la directive "habitats") corses et du Languedoc-Roussillon. Les rives des étangs abritent aussi le *Tamarix africana*, espèce banale sur le littoral Corse mais qui bénéficie d'une protection réglementaire nationale. L'espèce n'est pas menacée.

La présence du plan d'eau est bénéfique à la faune, reptiles, amphibiens, chiroptères et oiseaux d'eau notamment.

Par comparaison avec les autres zones humides du littoral oriental de la Corse, deux aspects sont à retenir sur le plan de la valeur ornithologique du site :

- d'une part, la faible importance des espèces nicheuses liées aux milieux aquatiques ; cette faiblesse de la diversité spécifique ne découlant pas simplement de la petite superficie disponible des habitats, mais probablement aussi d'une salinité trop importante des eaux de l'étang ;
- d'autre part, l'absence d'oiseaux d'eau hivernant sur l'étang, qui pourrait en partie s'expliquer par l'absence, autour de la zone humide, de zones de nourrissage (prairies inondées) pour les canards de surface.

En ce qui concerne l'**avifaune aquatique nicheuse**, deux espèces sont toutefois à mentionner, car elles sont d'un grand intérêt patrimonial à l'échelle de la Corse, le Grèbe huppé et le Busard des roseaux. L'étang de Terrenzana abrite l'une des deux seules populations reproductrices de Corse de Grèbe huppé, l'autre population se trouvant à Biguglia ; le Busard des roseaux se reproduit lui, dans les roselières situées au nord de l'étang de Terrenzana (un couple trouvé au printemps 2000). Outre ce site, ce rapace inféodé aux zones humides, ne niche actuellement que dans certains marais ou étangs de la côte orientale (à Biguglia, à Casabianda et à Gradugine).

Les facteurs qui semblent limiter la présence ou le stationnement des oiseaux d'eau à Terrenzana sont :

- la salinité trop importante à certaines périodes de l'année des eaux de l'étang qui pourrait dissuader certaines espèces de s'y reproduire, comme le grèbe castagneux ou le canard colvert ;
- l'existence dans le plan d'eau de filets aujourd'hui inutilisés, qui limiteraient la fréquentation de l'étang par les canards plongeurs, les grèbes ou les cormorans,
- mais surtout la chasse qui intervient partout et tout particulièrement dans les zones humides peu salées de la partie nord du site, qui apparaissent très favorables à l'avifaune aquatique (BONACCORSI, 2000).

Les roselières situées au nord du site, en bordure du champ de tir de Diane, présentent, en raison de leur étendue et de leur densité, un intérêt particulier pour la nidification et l'alimentation des oiseaux d'eau, des fauvettes paludicoles et du Busard des roseaux. En dehors de la période de nidification, elles servent occasionnellement de remise aux canards hivernants ou migrateurs, alors qu'elles pourraient être beaucoup plus utilisées par les oiseaux d'eau si elles étaient moins perturbées par la chasse.

Cependant, la maîtrise foncière de l'étang n'est pas assurée puisque le Conservatoire du Littoral ne possède que la moitié du plan d'eau ce qui rend toute gestion impossible.

b. le cordon dunaire

Le littoral de la partie nord du grau de l'étang de Diane s'est fortement érodé entre les années 50 et 85. Depuis, la situation s'est stabilisée en laissant une bande de 15 à 20m de sable. Ce recul du trait de côte a entraîné une perturbation de la zonation de la végétation littorale classiquement observée sur la côte orientale.

Aujourd'hui le cordon présente un état satisfaisant avec une recolonisation par des groupements pionniers des dunes embryonnaires en avant de la falaise érodée. Une végétation herbacée des *Crucianelletum* y est présente. Les mesures de blocage des véhicules ont également contribué à la cicatrisation du cordon dunaire.

La fausse-girouille des sables (*Pseudorhaphis pumila*), l'euphorbe de Corse (*Euphorbia peplis*) et du genévrier oxycèdre à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*), toutes trois bénéficiant d'une protection nationale, sont présentes sur ce cordon dunaire. Peu fréquentes et en disparition sur le continent, ces espèces ne sont pas rares en Corse. La fausse-girouille des sables qui, de par sa position écologique (sur les plages), est soumise en de nombreux endroits aux pressions inhérentes à la fréquentation touristique (aménagements, piétinement) demeure peu menacée ici du fait du peu de visiteurs estivaux sur le site.

Le cordon et les falaises hébergent un peuplement modeste de genévriers à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*) et de genévriers de Phénicie (*Juniperus phænicea*) qui constitue un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Sa régénération est peu importante et les menaces pesant sur ces végétaux sont faibles.

c. autres habitats et espèces

Le maquis n'a pas subi de perturbations majeurs depuis plusieurs dizaines d'années. Dans les secteurs les plus humides et sur le versant au nord de l'étang de Diane, il est arborescent et l'on apprécie la présence d'espèces de chênes sclérophylles (chênes verts et chênes lièges). Par endroit, des secteurs dénudés suite à des interventions humaines ont du mal à se revégétaliser. Pour enrayer cette érosion, un programme de revégétalisation a été initialisé. Du fait de la nature du sol et des conditions climatiques, des plantations d'espèces du maquis ont dû être réalisées ainsi que la mise en place de fascines pour retenir les éléments fins et les graines.

A l'exception des chiroptères dont les populations sont difficiles à évaluer et à inventorier, il n'existe pas d'espèce de mammifères remarquable sur le site de Terrenzana. Le sanglier et le gibier y sont chassés.

Toutes les espèces de reptiles et batraciens dont la présence est probable sont protégées. En l'absence d'inventaire précis sur le site, il est difficile de savoir si Terrenzana abrite des populations particulièrement remarquables. On peut néanmoins supposer que certains milieux sont très favorables pour la tortue d'Hermann et la tortue cistude. Aucune espèce n'est considérée comme vulnérable, sinon la tortue d'Hermann en cas d'incendie.

B . I . 2 . L'ATTRAIT PAYSAGER

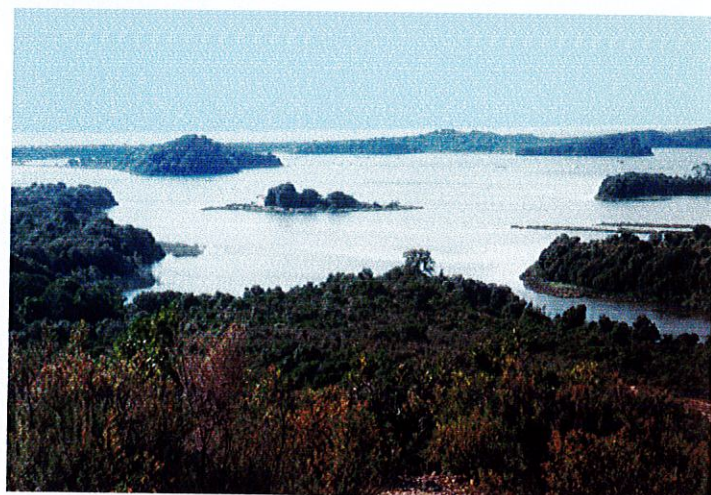
Il est nécessaire d'insister sur la valeur esthétique du cadre naturel préservé qui constitue une motivation certaine à la présence du public. Ce point de vue est partagé par les auteurs des différentes études déjà réalisées.

Ainsi, si le diagnostic du CEMAGREF de Montpellier concernant l'étang de Terrenzana (FRISONI G.F. & *al.*, 1987) était peu optimiste quant à l'intérêt de développement d'activités halieutiques, les rédacteurs ont néanmoins conclu que les "atouts" dont dispose le site reposaient sur "l'aspect paysager d'ensemble".

PANORAMAS ET AMBIANCES PAYSAGÈRES



▲ L'étang de Terrenzana se livre partiellement à l'oeil du visiteur curieux.



▲ Vu des hauteurs de Terrenzana, l'étang de Diane

◀ Un diverticule de l'étang de Diane, aujourd'hui isolé par une digue

La végétation rencontrée sur les rives du plan d'eau est caractéristique des zones humides saumâtres : *Scirpus maritimus*, *Juncus sabulatus* et *acutus*, salicornes forment des groupements bien représentés



◀ La roselière est peu présente sur les rives de l'étang car la salinité du plan d'eau empêche son développement.

D'autre part, le chapitre intitulé "données paysagères" de l'étude réalisée par l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse (ANTONA M., 1981) insiste sur les "renseignements" que le panorama perçu depuis le site peut apporter à l'œil de "l'observateur attentif". L'auteur précise que la valeur paysagère n'est pas seulement intrinsèque au domaine du Conservatoire, mais que Terrenzana est une composante du paysage permettant, par comparaison aux autres composantes, de fournir un témoignage visuel des évolutions écologique, historique et économique de la région.

B . II . FACTEURS POUVANT INFLUENCER LA GESTION

La détermination des objectifs de gestion du domaine de Terrenzana nécessite également que soient pris en considération les paramètres qui influent sur cet espace naturel, et notamment ceux qui constituent des menaces ou des nuisances réelles ou potentielles.

B . II . 1 LES RISQUES NATURELS MAJEURS

Une réflexion sur les risques naturels majeurs a été menée dans le cadre de l'élaboration du projet du POS de la commune de Tallone. Certaines conclusions concernent le secteur du domaine du Conservatoire.

a . Le risque d'inondation

La DIREN de Corse a communiqué à la mairie de Tallone (note du 14 avril 1994) ses conclusions en matière de menaces liées aux crues. Une carte au 1:25 000 des zones inondables a été dressée. Il ressort de ce document que la majeure partie des rives des étangs de Terrenzana et Diane sont concernées par des montées des eaux qui peuvent être brusques. Une étude hydrologique (BCEOM, 1994) du *Sbiri* (dont l'exutoire est la lagune de Terrenzana) évalue notamment le débit des crues de ce cours d'eau : 86 m³/s pour les crues décennales et jusqu'à 183 m³/s pour celles centennales.

Néanmoins, le risque pour le public reste très limité, l'étang permettant l'étalement des apports du bassin versant.

b . Le risque d'incendie

Le risque d'incendie est une menace réelle pour le site de Terrenzana. Le maquis dense, l'exposition aux vents dominants et les friches agricoles situées à l'ouest du domaine sont propices à la propagation du feu.

L'écobuage principalement ou encore des foyers allumés par des visiteurs lors de bivouacs constituent de potentielles sources de départs accidentels d'incendies sur ou à proximité du site. A ce type de menaces s'ajoutent, bien entendu, les éventuelles mises à feux délibérées.

Les conséquences d'un tel sinistre sur le domaine seraient non seulement paysagères et écologiques, mais pourraient sans doute aggraver les problèmes d'érosion évoqués précédemment.

Néanmoins, aucun incendie ne s'est produit à Terrenzana depuis l'acquisition des terrains par le Conservatoire. De plus, la localité ne semble pas subir régulièrement ce genre de catastrophe.

B . II . 2 . FACTEURS NON NATURELS

a . le risque de pollution de l'étang

Comme cela a été précédemment explicité, le temps de renouvellement complet des eaux de l'étang de Terrenzana est estimé à 15 jours. Il est supposé, du fait de cette faible durée, que cette lagune est peu sensible aux pollutions faibles et continues liées aux activités agricoles exercées sur le bassin versant (FRISONI G.F., 1987).

Diverses sources de pollution peuvent être redoutées. D'une part, des apports en eaux usées pourraient provenir des infrastructures au nord de l'étang. D'autre part, un déversement de substances polluantes pourrait survenir accidentellement au niveau du bassin versant. Un tel fait se serait déjà produit à l'automne 1984 provoquant une mortalité des espèces exploitées par les pêcheurs (FRISONI G.F., 1987).

b . Le non respect de la réglementation et les actes de malveillance

Le site de Terrenzana ne fait l'objet que d'une simple réglementation sans arrêté municipal. Sur un domaine isolé, plusieurs problèmes et actes de vandalisme ont été constatés :

- quelques anciens tronçons de pistes condamnés par des obstacles sont encore empruntés ;
- les plots en bois mis en place à l'extrémité sud-est du site subissent régulièrement des dégradations (tentatives de brûlage, tronçonnage...) de la part de pêcheurs amateurs et ce, malgré l'accès laissé libre au grau de Diane.
- bien que l'allumage de feux soit interdit, on observe régulièrement les restes de foyers (bivouacs...) pour lesquels les bois morts échoués sur la plage peuvent servir de combustible ;
- des clôtures simples et des ganivelles ont été volées à plusieurs reprises ;
- des déchets sont parfois abandonnés dans la végétation par le public, ceci malgré la présence de poubelles.

C . DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

C . I . PRESERVER LES ECOSYSTEMES

Il convient en priorité de préserver, sur le site de Terrenzana, à la fois le paysage naturel au caractère sauvage et la diversité écologique tant au niveau des milieux (biotopes) que des espèces qui y vivent. Avant toute intervention, il s'agit donc surtout de veiller à maintenir l'ambiance et la diversité écologique dont on ne connaît encore que certaines composantes.

D'une manière générale, la couverture du maquis doit être maintenue en l'état et les interventions agricoles doivent être proscrites (démaquisage, labours...), d'autant plus que les sols ne s'y prêtent pas et que de nombreuses terres arables existent dans les environs du site.

De même, les aménagements (pistes, aires de stationnement...) ne doivent pas porter atteinte, dans le contexte local actuel, à l'ambiance naturelle et sauvage de ce lieu reculé.

1. VEILLER AU MAINTIEN DES ENTITES ECOLOGIQUES REMARQUABLES, AMELIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Sur le plan strictement écologique, l'attention doit être portée sur l'étang, les communautés végétales littorales ainsi que sur quelques espèces.

L'étang de Terrenzana

Bien que l'étang ne soit qu'en partie la propriété du Conservatoire du Littoral, il convient d'être aussi vigilant que possible sur son équilibre et de prévenir toute source de nuisance depuis son bassin versant. Ceci en dépit du fait que le propriétaire de l'autre moitié du plan d'eau ait déjà modifié la partie nord-est par la construction d'une digue et que cette personne contrôle également l'ouverture et la fermeture du grau pour pallier à certaines nuisances sur l'activité touristique qu'elle gère (risque d'inondation par élévation du niveau de l'eau, assèchement par marnage estival important, crises dystrophiques). L'évolution de la lagune doit aussi faire l'objet d'un suivi au travers d'études réalisées à 10 ou 15 ans d'intervalle par exemple, notamment en ce qui concerne les caractères physico-chimiques de l'eau et l'évolution bathymétrique.

Compléter les acquisitions

Les acquisitions complémentaires doivent porter en priorité sur le cordon lagunaire de Diane pour assurer la protection et la

gestion des formations dunaires et sur la moitié nord de l'étang de Terrenzana.

Le secteur du marais de Pompugliani, zone humide dont l'achat a été approuvé par le Conseil de rivages, pourrait également devenir propriété du Conservatoire.

Rétablir le fonctionnement hydrologique du petit pozzi au sud-est du site

La petite zone humide (pozzi) située au sud-est du site, sur la rive nord-est de l'étang de Diane, communiquait plus largement avec ce plan d'eau par le passé. Des dépôts de terre ont stabilisé un passage qui permet à des véhicules de longer la rive nord-est de Diane, isolant ainsi, du point de vue de son fonctionnement hydrologique, le petit marais qui constituait auparavant un diverticule de l'étang. En rabaissant le seuil entre ce pozzi, qui s'assèche entièrement en été, et la lagune, la communication sera rétablie et il sera mis un terme au passage des véhicules.

Le difficile problème de l'érosion littorale

Le recul du rivage, qui selon les années affecte inégalement les différentes parties du site, a provoqué par endroit l'effondrement de la falaise. Les causes de ce phénomène sont principalement naturelles.

Plusieurs études ont été réalisées et certaines propositions concernant l'installation d'ouvrages de défense contre l'action érosive des houles ont été émises (OLIVEROS C., 1986) mais GAUTHIER A. et PASKOFF R. (1986) en ont réfuté l'utilité et l'efficacité sur cette frange côtière.

Il paraît donc plus raisonnable et plus pertinent d'accepter ce phénomène, de l'admettre comme une composante des dynamiques naturelles. Ceci n'exclut pas qu'un suivi de l'évolution du rivage soit entrepris.

Les communautés végétales du littoral marin méritent une attention particulière. En-dehors des phases d'érosion, les accumulations sableuses qui se forment au pied de la falaise hébergent une flore pionnière des laisses de mer qui, en d'autres lieux, est victime des techniques d'entretien des plages, des effets induits par la fréquentation touristique ou de l'action érosive marine. Il convient donc d'éviter un nettoyage intempestif du haut de plage.

De même, le cordon lagunaire de Diane et ses formations végétales (fourrés à genévriers, végétation des dunes fixées, etc...), bien que n'appartenant pas au Conservatoire, doivent être préservés. Le dispositif actuel de gestion de l'accès des véhicules au grau de l'étang a permis de protéger cet espace dunaire qui s'est

en grande partie cicatrisé. Il est souhaitable que cette amélioration se poursuive.

Une meilleure connaissance scientifique

En ce qui concerne l'avifaune, une récente étude a permis d'améliorer les connaissances sur la fréquentation des oiseaux d'eau. En revanche, les connaissances sur l'herpétofaune restent limitées mais une étude spécifique ne devrait pas réserver de surprise majeure.

Concernant les espèces, la flore est assez bien connue. Cependant, la végétation rivulaire de l'étang de Terrenzana demeure à cartographier, d'autant que l'étang a subi des transformations suite aux atterrissements constatés au nord ouest. Seules les petites dépressions de la rive sud ont fait l'objet de relevés phytosociologiques (Lorenzoni, 1997). Il s'avère d'ailleurs intéressant de surveiller et de préserver la discrète althénie filiforme qui est présente dans les herbiers aquatiques de ces rives d'étang et qui constitue l'une des trois seules populations de Corse recensées.

Le risque incendie

L'incendie est une menace présente dans tout espèce naturel. Même si la plupart des espèces du maquis régénère spontanément après un incendie, il n'en est pas de même pour des espèces arbustives tels les genévriers. Par ailleurs, on a déjà évoqué les problèmes du sol qui subit facilement l'érosion. Au niveau paysager également, un incendie serait dramatique.

Une politique basée sur la prévention et une surveillance les jours de grands vents peuvent permettre d'éviter certains accidents, le risque zéro n'existant pas.

2. RESTAURER LES ESPACES NATURELS DEGRADEES

Malgré le caractère très sauvage qu'il présente aujourd'hui, avec une couverture assez dense de maquis, le site a tout de même subi des dégradations naturelles et anthropiques dont il subsiste des restes. Alors que ce domaine était peu fréquenté jusqu'au début des années 50, il a fait par la suite l'objet d'ouvertures de pistes et d'un démaquisage dont on ne distingue plus que quelques traces sur les photographies aériennes. Le maquis s'est, en effet, partiellement reformé dans les secteurs affectés mais, du fait de la sensibilité des sols à l'érosion, des zones de ravinement se sont créées à l'emplacement de certaines pistes. La suppression de deux anciennes pistes devenues inutiles, ainsi que la cicatrisation des secteurs ravinés apparaissent comme des objectifs à poursuivre.

En revanche, le phénomène d'érosion littorale affectant le rivage du site ne peut être maîtrisé et doit être considéré comme un élément incontournable de la dynamique naturelle. Les arbres et arbustes accrochés à la falaise, brûlés par les embruns, pourront être coupés. Cela permettra aux souches qui seront conservées de rejeter.

Restaurer les sols érodés

A proximité de l'aire de stationnement nord et du grau de l'étang de Terrenzana, il est indispensable de poursuivre les travaux entrepris pour stabiliser les sols érodés et reconstituer le couvert végétal. L'installation de fascines pour limiter le ravinement, l'apport de terre et la plantation de végétaux devront être reconduits.

Outre la piste principale qui traverse le site jusqu'au cordon lagunaire de Diane, quelques autres tronçons doivent être condamnés et, avec le regain de la végétation, se transformeront progressivement en sentier. Seule la petite portion permettant à l'apiculteur conventionné d'accéder à l'emplacement de ses ruches doit être maintenue.

Cicatriser le secteur du « tas de sable » au sud-est du site

Pour rétablir une harmonie dans la continuité du rideau végétal qui borde la piste entre l'aire de stationnement sud et les plots anti-4x4 interdisant l'accès à la plage du lido de Diane, il serait souhaitable de modifier la configuration actuelle du secteur du "tas de sable" qui avait été disposé à l'emplacement d'une ancienne piste ravinée.

En effet, bien qu'il ait été mis en place depuis déjà plusieurs années, ce monticule n'a été que partiellement recouvert par une végétation rudérale qui tranche avec les espèces buissonnantes du maquis environnant. La modification du profil du "tas" ainsi qu'une revégétalisation après apport de terre sont à envisager.

C . II. ENCADRER LES ACTIVITES HUMAINES

Le site a fait l'objet d'activités exploitant les ressources naturelles (pêche, élevage, récolte de plantes pour l'extraction d'huiles essentielles, chasse) qui doivent être maîtrisées.

Maintenir l'apiculture

La présence d'un rucher dans ce secteur est justifiée par les très bonnes potentialités mellifères du maquis et ne pose aucun problème.

Les activités de pêche

Une pêche, à caractère très extensif, adaptée à la ressource qui a été évaluée à un seuil minimal de 1,5 t/an (FRISONI G.F. & *al.*, 1987), à caractère traditionnel est possible et serait à préserver également pour son intérêt culturel. Une convention doit être établie avec l'exploitant intéressé.

L'étang ne possède pas de potentialités aquacoles et toute expérience visant à intensifier les activités halieutiques devra être, auparavant, étudiée avec minutie et ne devra en aucun cas provoquer ou nécessiter une modification du milieu.

Le pastoralisme

Pour des raisons pédologiques et paysagères, il convient de proscrire toute mise en valeur agricole du site. Il serait souhaitable de ne plus autoriser l'élevage car le site ne présente pas de bonnes potentialités pastorales et que la fermeture du milieu par le développement de la végétation arborée peut constituer un obstacle au parcours du bétail.

Canaliser la récolte de végétaux destinée à la production d'huiles essentielles

En cas de demande de récolte de végétaux pour l'extraction d'huiles essentielles, une convention ponctuelle peut être établie. La récolte doit rester canalisée et ne pas avoir d'impact trop important sur la nature du maquis.

Evaluer la pression de la chasse

La pression de la chasse est mal connue à Terrenzana mais semble toutefois assez importante, notamment en ce qui concerne le gibier d'eau. Les activités cynégétiques ne sont pas gérées dans ce secteur de la commune et aucune velléité de gestion ne semble émaner des chasseurs. Dans ce domaine, il apparaît donc plus important, dans un premier temps, de mieux connaître les effets de la chasse, d'autant qu'une chasse privée est en place à proximité du site.

C . III. ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Les éléments de connaissance du public fréquentant Terrenzana reposent, d'une part, sur la base des comptages de véhicules estivaux précités et, d'autre part, sur les observations et constats effectués par les agents de terrain. Ces données mettent en évidence une relativement faible fréquentation du site.

Il convient de poursuivre les efforts engagés pour organiser l'accueil du public, notamment en maintenant en état la piste et en améliorant les accès piétons à la plage.

Au-delà, la création d'un sentier en boucle permettrait de découvrir la totalité du site, dont les rives des deux étangs.

Le Plan d'occupation des sols de la commune de Tallone (non encore approuvé) prévoit la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) à proximité des terrains du Conservatoire. Le développement du hameau envisagé au travers de ce projet devrait accroître le nombre de visiteurs à Terrenzana, notamment en période estivale.

Entretenir la piste d'accès au site

La piste qui traverse le domaine d'ouest en est constitue le seul accès au rivage. Son état détermine donc la qualité et le degré d'accessibilité au site.

Du fait de la sensibilité des sols, du problème de l'écoulement des eaux pluviales et du passage d'engins lourds utilisés pour des travaux au grau de Diane, cette voie de circulation se détériore périodiquement. Il est donc nécessaire d'en assurer l'entretien tous les 3 à 4 ans, en conservant le principe d'une piste "naturelle", non recouverte d'un revêtement.

Une servitude à déplacer

Le début de la piste entre la route goudronnée et le terrain du Conservatoire emprunte une voie privée. La servitude légale de passage passe plus au nord et la construction d'habitations récentes ne permettent plus son usage. L'entretien de cette portion privée demeure un problème d'autant que son propriétaire ne souhaite pas qu'il soit effectué tant que ses droits ne soient reconnus.

Entretenir les aires de stationnement

Le stationnement est actuellement organisé sur deux terre-pleins, l'un plutôt vers le nord et l'autre au sud, à proximité du cordon lagunaire de Diane. La capacité de ces aires de stationnement est suffisante pour la fréquentation actuelle. L'attention doit être portée sur leur entretien. A moyen terme, si

la végétation se reconstitue suffisamment pour faire obstacle au passage des véhicules, le muret limitant l'aire de stationnement nord pourrait être supprimé.

Entretenir les sentiers d'accès à la plage et la signalétique

L'accès piéton à la plage, depuis l'aire de stationnement sud est satisfaisant. Il n'en est pas de même à partir de l'aire de stationnement nord où il se heurte au problème du franchissement de la falaise et au passage dans des secteurs ravinés.

Les deux cheminements pédestres ouverts de part et d'autre de l'aire nord doivent être améliorés en privilégiant des tracés ombragés dans le maquis élevé.

La signalétique actuelle comprend quelques panneaux d'identification de sites du Conservatoire du Littoral, complétée par des panneaux l'indication des accès à la plage depuis les aires de stationnement. Leur entretien voire leur remplacement éventuel en cas de dégradation doit être régulier. Un débroussaillage en avant des panneaux doit être effectué 2 fois par an.

Créer un sentier de découverte du site

Terrenzana présente une qualité et une diversité de vues paysagères qui en font un lieu agréable. Néanmoins, certains secteurs du site sont difficilement accessibles à pied compte tenu de la topographie, de la densité de la végétation, de leur éloignement des aires de stationnement ou de l'absence de passages.

Faire découvrir la beauté de l'ensemble du domaine et offrir un agrément complémentaire à la plage sont des objectifs non seulement intéressants pour le public estival, mais qui concernent également la population locale.

Un sentier en boucle, qui traverserait le site et emprunterait les rives des deux étangs permettrait d'apprécier les ambiances propres à ces lieux, des zones boisées et des points de vue.

Maintenir le site propre

Parce que le site de Terrenzana est "naturel" et qu'il a la vocation d'être un espace "protégé", l'image qui s'en dégage ne doit pas être entachée par la présence de détritiques sur la plage ou ailleurs.

Les efforts déjà entrepris pour maintenir le domaine propre doivent être soutenus, notamment pendant les mois de juillet et d'août où la fréquentation est maximale.

L'entretien du site doit porter sur :

- les poubelles existantes, leurs abords et les aires de stationnement ;
- les cheminements piétonniers ;
- le nettoyage des rives de l'étang de Diane et de Terrenzana où il convient d'enlever régulièrement les déchets qui viennent s'y échouer ;
- l'enlèvement des détritiques plastiques sur toute la plage ainsi que, avant le début de la saison estivale, celui des macro-déchets. En revanche les laines de mer, dont la quantité est élevée et qui contribuent à l'accumulation de sable en-dehors des phases d'érosion, ne seront pas touchées.

Connaître la fréquentation

Le comptage des véhicules par les agents de terrains sera poursuivi. Les données de fréquentation permettent d'adapter les aménagements aux besoins des usagers.

D . PROPOSITIONS DE GESTION

Les propositions de gestion sont présentées individuellement sous la forme de fiches élaborées sur la base d'un modèle permettant de préciser les modalités possibles de leur mise en œuvre.

La carte n° 9, figurant en fin de chapitre, localise les secteurs des principales actions suggérées.

A Préserver les écosystèmes

- 1 Veiller au maintien de la qualité de l'étang de Terrenzana
- 2 Compléter les acquisitions foncières du Conservatoire
- 3 Rétablissement du fonctionnement hydraulique du Pozzo
- 4 Préserver la végétation du cordon dunaire
- 5 Améliorer les connaissances scientifiques
- 6 La surveillance et la lutte contre les incendies
- 7 Cicatriser le « tas de sable »
- 8 Restaurer les zones ravinées
- 9 Restaurer la zone érodée de l'ancienne piste menant au grau

B Encadrer les activités humaines

- 1 Maintenir l'apiculteur
- 2 Mieux évaluer la pression de chasse
- 3 Gérer les autres activités

C Organiser l'accueil du public

- 1 Maintenir en état la piste d'accès à la plage
- 2 Résoudre le problème de servitude d'accès à l'entrée du site
- 3 Entretenir les aires de stationnement
- 4 Entretenir les sentiers d'accès à la plage et la signalétique
- 5 Maintenir le site propre
- 6 Créer un sentier de découverte du site
- 7 Evaluer la fréquentation

A - 1 VEILLER AU MAINTIEN DE LA QUALITÉ HYDROLOGIQUE ET HYDROBIOLOGIQUE DE L'ETANG DE TERRENZANA

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Cet étang joue un rôle important pour la faune et abrite des espèces rares et /ou protégées. Il faut veiller au maintien de sa qualité pour assurer la conservation du patrimoine naturel qu'il représente.

PROPOSITIONS

On ne dispose pas de données hydrologiques récentes et il serait utile de connaître quelques critères de bases (salinité, O₂, teneur en N, P, dans l'eau et métaux lourds, N, P dans le sédiment) pour s'assurer du bon état de l'étang.

Une surveillance du bassin versant peut être mise en place si le résultat des analyses concluait à une pollution du milieu.

En ce qui concerne l'activité halieutique, la pêche traditionnelle n'est pas interdite mais soumise à autorisation du Conservatoire. Aucune autre forme d'exploitation ne sera permise.

Les filets de pêche abandonnés dans l'étang représentent un risque pour les oiseaux qui plongent pour se nourrir. L'enlèvement de ces filets est donc à effectuer.

Le maintien en état de la végétation des rives est préconisé.

Le suivi des populations d'*Aphanius fasciatus* et d'*Althenia filiformis* est à effectuer une fois par an, en fonction des possibilités matérielles.

CONTRAINTES

La moitié de l'étang n'appartenant pas au Conservatoire, il est difficile d'envisager une solution en cas de pollution avérée.

PARTENAIRE

A – 2 COMPLETER LES ACQUISITIONS FONCIERES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est chargé de mener une politique foncière afin de protéger les sites naturels littoraux remarquables ou menacés.

A côté des 127 hectares acquis à Terrenzana en 1980, des espaces naturels présentant un intérêt écologique majeur mériteraient d'être intégrés au patrimoine du Conservatoire.

PROPOSITIONS

Les acquisitions complémentaires devraient porter en priorité sur deux secteurs :

- la moitié nord de l'étang de Terrenzana, ce qui faciliterait la gestion de ce milieu. Actuellement, cette partie du plan d'eau est privée et sur la commune de Linguizzetta. Elle est aussi concernée par la zone de préemption du Département de la Haute-Corse.

- le cordon lagunaire de Diana : abritant des fourrés à genévriers ainsi qu'une végétation des dunes fixées, ce lido subit une pression inhérente à sa fréquentation par le public (risque de piétinement, circulation de 4x4...). Constituant la parcelle E 125 du cadastre de la commune de Tallone, il couvre environ 5 hectares et s'inscrit dans la zone de préemption du Conseil Général de la Haute-Corse nommée "Rives de Terrenzana" ;

A plus long terme, le marais de Pompugliani pourrait être acquis ; cette zone humide bordant le nord-ouest de l'étang de Diana, à l'embouchure du Fil d'Arena, couvre une superficie d'environ 25 hectares déjà englobée dans le périmètre approuvé par le Conseil de Rivages. Elle concerne les parcelles 9, 10, 91 et 92 de la section E du cadastre de la commune de Tallone.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

Des négociations pourraient être entamées avec les propriétaires des parcelles concernées en vue du rachat de celles-ci par le Conservatoire.

PARTENAIRES

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
Propriétaires des parcelles concernées.

A - 3 RETABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU POZZO AU SUD-EST DU SITE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Le long de la rive nord-est de l'étang de Diana, sur quelques dizaines de mètres depuis la piste, les passages répétés des véhicules ont dégradé la végétation et le chemin ainsi tracé sépare la lagune d'un diverticule marécageux à son nord-est (pozzo).

La communication entre l'étang et le pozzo est quasi inexistante ce qui favorise son assèchement en période estivale et l'atterrissement de la petite zone humide.

PROPOSITIONS

Le rétablissement de la communication entre le pozzo et l'étang de Diane nécessite le creusement d'un large fossé, favorisant ainsi les échanges hydrologiques entre les deux compartiments. Un sentier, moins large que le chemin actuel, pourrait être entretenu et un petit pont de bois enjamberait le fossé créé.

La suppression totale de la digue peut également être envisagée mais cela aurait pour effet de supprimer l'accès piéton à la rive nord de l'étang de Diane.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

Selon l'option retenue, un projet devra être élaboré. Une consultation d'entreprise devra être faite.

PARTENAIRES

Entreprise privée pour la réalisation du fossé et du pont de bois ou de la suppression de la digue

COUT

A chiffrer

A - 4 PRÉSERVER LA VÉGÉTATION DU CORDON DUNAIRE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Si le phénomène d'érosion du littoral affectant le rivage nord du grau de Diane ne peut être maîtrisé, il doit être considéré comme un élément incontournable. Aucune mesure ne sera entreprise pour y remédier. D'ailleurs, une certaine stabilité semble s'être installée.

La végétation des dunes, en cours de reconstitution, demeure fragile. Aucun véhicule à moteur ne doit circuler sur le rivage.

PROPOSITIONS

Les débris naturels (fragments d'herbiers de posidonie...) marquant les laisses de mer ne doivent pas être ramassés car ils contribuent à l'accumulation du sable sur le haut de la plage.

Le système de pieux anti 4x4 doit être maintenu en bonne état.

PARTENAIRE

A - 5 AMELIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

RAPPEL DE L'OBJECTIF

En matière de connaissance scientifique, il existe encore quelques ombres. Quelques études permettraient de connaître l'évolution des milieux naturels.

PROPOSITIONS

Afin d'accroître la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydrobiologique de l'étang de Terrenzana, des mesures ponctuelles de salinité, de teneur en nitrates et phosphates pourraient être envisagées. Aucune étude n'ayant été réalisée sur les sédiments de cet étang, on pourrait également analyser des prélèvements afin de déterminer si des polluants y sont stockés.

Une cartographie de la végétation des rives de l'étang permettrait de réactualiser la précédente réalisée en 1981 (PNRC, 1981) et ainsi de suivre l'évolution de la dynamique de comblement.

En ce qui concerne l'herpétofaune, peu d'information sont à notre disposition et il serait utile de faire un inventaire précis des espèces présentes sur le terrain et de localiser les points de passage, de gîte et de reproduction.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

Le cahier des charges de ces études devra être rédigé.

Des mesures hydrologiques devront concernées le sédiment et l'eau de l'étang de Terrenzana.

L'étude de l'herpétofaune devra être conduite par des spécialistes, tout comme celle sur la végétation de l'étang..

PARTENAIRES

SEMA
Département Haute-Corse
AGENC
Laboratoire d'analyses

COUT

A chiffrer

A 6 - LA SURVEILLANCE ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Le risque d'incendie constitue une menace pour le site de Terrenzana, comme pour beaucoup d'autres espaces naturels de Corse.

Au delà des conséquences écologiques et paysagères qui seraient désastreuses pour le domaine du Conservatoire, il est nécessaire d'assurer la sécurité du public en cas de feu.

PROPOSITIONS

La prévention et la surveillance demeurent les armes les plus efficaces contre l'incendie.

Les agents de terrain sont chargés de faire respecter l'interdiction de faire du feu sur le terrain du Conservatoire. Toutes traces de barbecues et de feux de camp sont à effacer systématiquement.

En terme de surveillance, la présence sur le site d'agents de terrain pourrait se révéler utile pour donner l'alerte le cas échéant. La vigilance du personnel d'entretien des sites de la plaine orientale est donc préconisée, notamment les jours de grand vent en période de sécheresse.

PARTENAIRES

Service de protection civile
Département de Haute Corse

A - 7 CICATRISER LE "TAS DE SABLE"

RAPPEL DE L'OBJECTIF

A l'extrémité sud-est du site, quelques dizaines de mètres avant les plots interdisant aux véhicules l'accès à la plage du lido de Diana, la continuité dans la végétation est interrompue par un "tas de sable" qui surplombe la falaise.

Ce dernier a été mis en place pour obstruer une brèche ouverte dans le maquis, laquelle permettait le passage des véhicules sur la dune du lido pour se rendre jusqu'au grau de Diana.

Depuis qu'il a été amoncelé, ce monticule n'a été que partiellement colonisé par une végétation rudérale et demeure peu esthétique. L'objectif consiste à cicatriser cette zone stérile pour recréer une harmonie paysagère du secteur.

PROPOSITIONS

La solution serait de ne pas faire disparaître ce "tas de sable", mais de reprofiler celui-ci en pente douce vers la piste et vers la falaise, puis de mélanger ces sédiments à de la terre végétale pour favoriser une reconquête par le maquis.

Un apport de terre plus riche en matière organique serait souhaitable pour permettre aux espèces du maquis de se développer sur la surface remaniée. Des plantations et des transplantations d'essences du maquis devront être réalisées pour accélérer la reconstitution du rideau végétal.

Enfin, compte tenu de la proximité de la piste, il est nécessaire que ce secteur soit mis en défens. Une clôture de piquets de châtaignier avec du fil de fer pourrait être mise en place.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

Il serait intéressant de suivre l'évolution de la cicatrisation de ce secteur après l'éventuelle mise en œuvre des propositions précédentes. Ceci permettrait de veiller au bon développement des espèces réimplantées et de comparer leur dynamique de recolonisation au regain naturel.

PARTENAIRES

- Equipe d'agents de terrain de la plaine orientale.
 - Entreprise privée dans l'hypothèse de l'utilisation d'engins mécaniques et d'apport de terre végétale.
-

A - 8 RESTAURER LES ZONES RAVINEES

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Derrière la murette limitant l'aire de stationnement nord du site un ravinement important du terrain existe. Dans cette zone, le sol présente un certain nombre de caractéristiques qui favorisent un ruissellement marqué (faible épaisseur, faible porosité, texture argileuse, faible teneur en matière organique, couvert végétal très dégradé).

Pour lutter contre ce phénomène, une restauration "active" a été entreprise depuis le début de l'année 1997. Deux objectifs sont ainsi recherchés : limiter le ravinement et rétablir le couvert végétal.

Ces opérations expérimentales montrent une bonne efficacité et méritent d'être entretenues et étendues à d'autres zones ravinees.

PROPOSITIONS

Un entretien régulier des fascines mises en place est nécessaire de manière à ce que les fines et les graines soient retenues à chaque fascines. Les couloirs d'érosion plus prononcés doivent être comblés.

La réalisation de nouveaux dispositifs de lutte contre l'érosion peut être réalisée entre les fascines actuelles quand elles sont trop espacées et au dessus de l'escalier en pierre, dans un secteur raviné.

Pour rétablir le couvert végétal, des plantations et des transplantations effectuées à l'automne de différentes espèces de maquis peuvent compléter avantageusement les semis naturels. Ainsi, des jeunes plants d'essences du maquis (cistes, romarins, bruyères...) prélevés dans les formations environnantes pourraient être mis en terre à l'automne.

Pour éviter le piétinement par le public de l'ensemble de la zone à restaurer, une mise en défens est nécessaire. Une partie de celle-ci serait réalisée au moyen d'une ganivelle en lattes de châtaignier, tandis que le reste du périmètre serait clôturé à l'aide de piquets en châtaignier et de fil de fer.

CONTRAINTES

Des actes de malveillance ont été constatés sur les aménagements de mise en défens (vols de piquets de fascines, vol des clôtures...).

PARTENAIRES

- Equipe d'agents de terrain du SET
-

A - 9 RESTAURER LA ZONE ERODEE DE L'ANCIENNE PISTE MENANT AU GRAU DE TERRENZANA

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Quelques dizaines de mètres à l'ouest avant d'arriver à l'aire de stationnement nord, une bifurcation de la piste desservant le site conduit jusqu'à la falaise surplombant le grau de Terrenzana. Cet axe de circulation, se terminant en cul-de-sac, n'est aujourd'hui que très rarement emprunté par des véhicules. Son état est très dégradé et, dans la partie la plus au nord, la pente forte crée un axe privilégié de ruissellement des eaux pluviales provoquant un ravinement.

Le maintien ou l'entretien de cette ancienne piste ne constituant pas des objectifs utiles, il serait souhaitable, d'un point de vue paysager, de cicatriser ce secteur en condamnant la piste.

PROPOSITIONS

Cette piste secondaire a été condamné par le creusement d'un fossé à son entrée.

Concernant les problèmes d'érosion et de ravinement à l'extrémité nord de l'ancienne piste, une restauration "active" des terrains devrait être entreprise. Les techniques envisageables sont la pose de fascines, de géotextile, transplantations...

Enfin, une mise en défens sommaire pourrait être mise en œuvre pour conforter l'interdiction de passage, ceci jusqu'à cicatrisation des lieux.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

L'établissement d'un plan concernant les aménagements les plus conséquents devraient être envisagés.

Les transplantations devront être effectuées à l'automne.

CONTRAINTES

Il n'est pas exclu que des actes de malveillance puissent être constatés sur ces futurs aménagements.

PARTENAIRES

- Equipe d'agents de terrain de la plaine orientale.
-

B 1 - MAINTENIR L'APICULTURE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Un apiculteur bénéficie d'une convention à titre gratuit lui permettant de placer ses ruches sur le site de Terrenzana.

Cette activité profite des très bonnes potentialités mellifères du maquis environnant et ne génère aucune nuisance.

PROPOSITIONS

La convention est renouvelée tous les ans par tacite reconduction jusqu'à sa date d'expiration.

L'équipe d'agents de terrain de la plaine orientale s'assurera que les conditions définies dans le bail soient respectées (emplacement des ruches...).

Dans la perspective d'ouverture d'un sentier pédestre permettant de parcourir et de découvrir l'intégralité du site, il faudra s'assurer que son tracé évite l'emplacement des ruches pour prévenir tout accident avec les usagers.

CONTRAINTES

La présence de l'activité apicole nécessite la prise en compte de l'emplacement des ruches dans la réflexion sur le tracé du sentier de découverte, ceci en raison du risque évoqué ci-avant.

PARTENAIRES

L'apiculteur (M. Jean-Yves FOIGNET).

B - 2 MIEUX EVALUER LA PRESSION DE LA CHASSE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

L'existence de zones humides sur le site de Terrenzana fait de cette localité un lieu intéressant pour la chasse au gibier d'eau. Néanmoins, cette activité ne fait l'objet d'aucune gestion et, du fait, la pression qu'elle exerce sur le milieu et ses ressources reste mal connue.

Aussi, dans la perspective de mieux gérer les pratiques cynégétiques sur la propriété du Conservatoire, il est avant tout important d'en évaluer l'impact actuel.

PROPOSITIONS

Il serait donc nécessaire de préciser les différents types de gibiers concernés et les biotopes les abritant, de quantifier leurs populations sur le site ainsi que de connaître le nombre de chasseurs. Ces données permettraient de mieux cerner la pression exercée sur ces espèces.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

Pour réunir les données ci-dessus évoquées, une étude cynégétique pourrait être confiée à l'Office national de la Chasse. Celle-ci devrait néanmoins être beaucoup plus exhaustive et détaillée que celle déjà produite en 1984.

PARTENAIRES

Office national de la Chasse.

COUT

B - 3 GERER LES AUTRES ACTIVITES

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Toute activité s'exerçant sur les terrains du Conservatoire du Littoral nécessite d'être connue et encadrée. Les demandes pour exercer des activités pastorales, piscicoles, de cueillette ou autres sur les terrains du Conservatoire doivent avoir l'accord de se dernier.

En ce qui concerne la pêche, elle peut être autorisée si elle conserve un caractère très extensif et traditionnel, adapté aux potentialités halieutiques du plan d'eau.

PROPOSITIONS

Les agents de terrain doivent être les intermédiaires entre les éventuels demandeurs et le Conservatoire. Grâce à leur tournée sur le site, ils seront en contact avec des pêcheurs potentiels, des cueilleurs ou autres. Le Département signalera à l'AGENC toutes nouvelles activités qui seraient constatées et demandera aux personnes de prendre contact avec l'AGENC pour l'étude de la demande.

Dans le cas où l'activité serait compatible avec les objectifs de préservation du site, une proposition de convention pourra être proposée. Elle précisera la durée du bail, les modalités de l'exercice de l'activité, le montant éventuel d'un bail.

PARTENAIRES

Agents de terrain du Département.

C - 1 MAINTENIR EN ETAT LA PISTE D'ACCES A LA PLAGE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Depuis l'entrée du site, à l'ouest, jusqu'aux aires de stationnement et à l'extrémité sud-est de la propriété du Conservatoire, l'état de la piste en terre qui dessert Terrenzana est satisfaisante. Cependant, par endroits les fossés qui la bordent se sont progressivement comblés et le profil de la chaussée ne permet pas partout une évacuation des eaux de pluie.

La piste a été rénovée en 1997 : apport de matériau sur la chaussée où il y avait les ornières, reprofilage pour la mise hors d'eau, curage des fossés.

Constituant la seule voie permettant d'accéder aux aires de stationnement aménagés à proximité de la plage, il s'avère nécessaire d'intervenir pour restaurer périodiquement le profil de cette piste. Le prochain curage des fossés et le reprofilage de la piste sont à prévoir tous les +/-5 ans.

PROPOSITIONS

Pour préserver la quiétude du site et éviter la venue trop massive de véhicules, il n'est pas souhaitable que la piste soit un jour couverte d'un revêtement en dur (béton, enrobé...). Ceci implique, compte tenu de la nature des terrains et du type d'engins qui l'empruntent, que cette voie d'accès en terre soit régulièrement entretenue pour éviter que ne se reforment des ornières.

PARTENAIRE

Gestionnaire des terrains du Conservatoire
Commune de Tallone

C - 2 RESOUDRE LE PROBLEME DE LA SERVITUDE D'ACCES ET DU BORNAGE A L'ENTREE DU SITE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

L'accès au site emprunte au début une piste privée qui ne correspond pas à la servitude légale située plus au nord et aujourd'hui non utilisable car des constructions récentes l'ont condamnée. Ce statut ne permet pas une réfection de la piste c'est pourquoi il est nécessaire de trouver une solution satisfaisante pour les parties concernées : commune, propriétaires, gestionnaires, usagers...

PROPOSITIONS

La solution la plus simple serait de modifier officiellement le tracé de la servitude de passage, en indemnisant le propriétaire grevé d'une partie de son terrain. Une réunion des principaux acteurs permettra peut-être de trouver une solution à l'amiable. Le propriétaire de la parcelle sur laquelle passe la piste, la mairie de Tallone, le représentant du Conservatoire du Littoral devront se rencontrer sur les lieux.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

L'intervention d'un géomètre sera sans doute souhaitable pour établir les limites exactes du Conservatoire et borner la modification de la servitude de passage.

PARTENAIRES

Le propriétaire
Le maire de Tallone
Le Conservatoire du Littoral

C – 3 ENTRETENIR LES AIRES DE STATIONNEMENT

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Dans la partie est du site, deux aires de stationnement ont été créées le long de la piste, à proximité de la plage. Il s'agit de terre-pleins, l'un situé à proximité du cordon lagunaire de Diana et l'autre quelques centaines de mètres plus au nord.

Leur capacité actuelles sont suffisante compte tenu de la faible fréquentation du site. En revanche, tout comme la piste, ces aires nécessitent un entretien. Ce dernier a deux objectifs : maintenir des emplacements ne présentant aucune contrainte au stationnement et intégrer au mieux ces deux secteurs dans le cadre environnant.

PROPOSITIONS

En raison de la nature des terrains et des problèmes d'érosion liés au ruissellement des eaux pluviales, les surfaces des deux aires subissent des dégradations progressives. Celles-ci, se traduisant par le creusement de ravines et par l'apparition d'affleurements rocheux, sont susceptibles de gêner le passage et le stationnement des véhicules. Il serait donc souhaitable de veiller à ce qu'un nivellement des surfaces soit régulièrement effectué et de mener une réflexion quant aux possibilités d'aménagement pouvant améliorer les conditions d'évacuation des eaux de pluie.

L'aire de stationnement nord est limitée par un muret en pierre mis en place dans le but d'empêcher les voitures de progresser plus vers l'est. A terme, il serait souhaitable de reconstituer un rideau végétal dense qui permettrait de supprimer la murette peu esthétique.

Pour rendre plus fréquentée l'aire de stationnement sud, on pourrait envisager de créer quelques "îlots arborés" supplémentaires qui agrémenteraient non seulement le cadre de ce secteur dénudé, mais augmenteraient de plus le nombre d'emplacements ombragés.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

Une réflexion quant aux plantations à effectuer sur l'aire sud devrait permettre de préciser les espèces choisies, l'âge des individus à mettre en terre ainsi que leurs emplacements exacts. Une consultation de pépinières est souhaitable en ce qui concerne la fourniture des plants.

PARTENAIRES

- Entreprise privée pour les travaux d'entretien des surfaces et d'évacuation des eaux pluviales.
- Pépinière pour la fourniture des plants pour la constitution d'"îlots arborés" sur l'aire de stationnement sud.
- Equipe d'agents de terrain de la plaine orientale pour la réalisation des "îlots arborés".

C - 4 ENTRETENIR LES SENTIERS D'ACCES A LA PLAGE ET LA SIGNALÉTIQUE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Depuis l'aire de stationnement nord, le cheminement piéton vers la plage a été réorganisé. En effet, deux sentiers balisés ont été ouverts dans le maquis et sommairement aménagés pour permettre une meilleure cicatrisation des secteurs en cours revégétalisation.

Un entretien de ces sentiers est nécessaire car la végétation traversée est vigoureuse et a tendance à se refermer naturellement. Les panneaux qui indiquent leur emplacement ainsi que le reste de la signalétique du site doivent toujours être en bon état et rester visibles.

PROPOSITIONS

Les sentiers doivent être maintenus à une largeur de 1,5m, et le sol ne doit pas présenter de difficultés de passage. L'entretien des sentiers inclut également l'enlèvement des détritits et déchets susceptibles d'être abandonnés par le public.

Pour le second sentier, le franchissement d'un petit vallon en descendant vers la plage nécessiterait la réalisation de quelques marches (à l'aide de rondins de bois par exemple).

Un débroussaillage à l'avant des panneaux et leur remplacement en cas de dégradation doivent être systématiques .

PARTENAIRES

- Equipe d'agents de terrain de la plaine orientale.
- AGENC pour la mise en place de la signalétique.

C - 5 MAINTENIR LE SITE PROPRE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Lorsque se produisent des tempêtes, les vagues laissent sur la plage de nombreux déchets. De même, d'autres déchets jonchent les rives des étangs de Diana et Terrenzana ou encore sont abandonnés dans le maquis. Les abords des poubelles, les aires de stationnement sont également souillés par des détritiques.

Dans un souci de respect du milieu et des hommes qui le fréquentent, il s'avère nécessaire de procéder à l'enlèvement de ces déchets et de prévoir une gestion appropriée.

PROPOSITIONS

Tout au long de l'année, les agents de terrain doivent assurer un entretien du site. Il est souhaitable que ces campagnes de nettoyage soient effectuées en fonction de la fréquentation et du degré de salissure observée.

A l'approche de la saison estivale, les agents de terrain procèdent obligatoirement au nettoyage complet de la plage et des rives des étangs. Ils ramassent également tous les déchets repérés sur le site.

Tous les 2 à 3 jours au cours de l'été, ils s'occupent du remplacement des sacs des poubelles installées et enlèvent les nouveaux déchets non organiques de la plage, des sentiers, des aires de stationnement.

Dans l'optique de la réalisation de dispositifs de stabilisation de terrains ou de lutte face à l'érosion, il serait envisageable que les troncs et bois les plus massifs échoués sur la plage soient récupérés et utilisés ou simplement placés en haut de plage, au pied de la falaise.

En revanche, les débris naturels plus petits (fragments d'herbiers de posidonie...) marquant les laisses de mer ne doivent pas être ramassés car ils contribuent à l'accumulation du sable sur le haut de la plage.

PARTENAIRE

Agents du Département

C - 6 CREER UN SENTIER DE DECOUVERTE DU SITE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Terrenzana présente une diversité de paysages, une pluralité de milieux et d'ambiances qui contribuent grandement à sa valeur patrimoniale et à son attrait.

Leur découverte implique que le public puisse se déplacer sur la majeure partie du domaine. Or, la configuration des lieux et la seule piste desservant le site incitent les visiteurs arrivant en voiture à se rendre directement jusqu'aux deux aires de stationnement. D'autre part, depuis ces parkings, le cheminement piéton est essentiellement orienté vers la plage et le lido de Diana.

Aussi, dans la perspective de faire découvrir au public d'autres paysages et ambiances, il serait intéressant de créer un sentier parcourant le site du nord au sud, de l'étang Terrenzana à celui de Diane.

PROPOSITIONS

Une réflexion pourrait donc être menée conjointement avec les agents de terrain et un paysagiste pour déterminer quel serait le tracé offrant le moins de difficultés et le plus d'agréments aux visiteurs.

Ce sentier, dont le trajet tiendrait compte en premier lieu des ambiances et vues panoramiques, ne devrait cependant pas porter atteinte à la qualité ni à la tranquillité des milieux naturels qu'il traverse.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les secteurs inondables (rives des étangs...) ainsi que ceux où des axes d'érosion sont constatés soient évités.

L'axe de cheminement, d'une largeur comprise entre 1,5 et 2 mètres, serait ouvert par les agents de terrain de la même façon que l'ont été les sentiers accédant à la plage (débroussailleuse, tronçonneuse...). Une signalétique pourra par la suite accompagner cette réalisation.

ETUDES ET PROCEDURES A ENVISAGER

La conception du projet de sentier pourrait être confiée à un paysagiste.

CONTRAINTES

L'ouverture du sentier est susceptible de créer involontairement de nouveaux axes d'érosion.

PARTENAIRES

- Equipe d'agents de terrain de la plaine orientale pour les travaux d'ouverture et d'aménagement du sentier.
- Paysagiste pour la réalisation du projet de tracé et des aménagements à prévoir.
- AGENC pour la mise en œuvre de la signalétique.

C - 7 EVALUER LA FREQUENTATION

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Les comptages effectués par les agents de terrain durant la saison estivale permettent de connaître son niveau de fréquentation et de suivre son évolution en comparant les données d'une année sur l'autre.

En fonction de l'évolution observée, on peut adapter les aménagements du site.

PROPOSITIONS

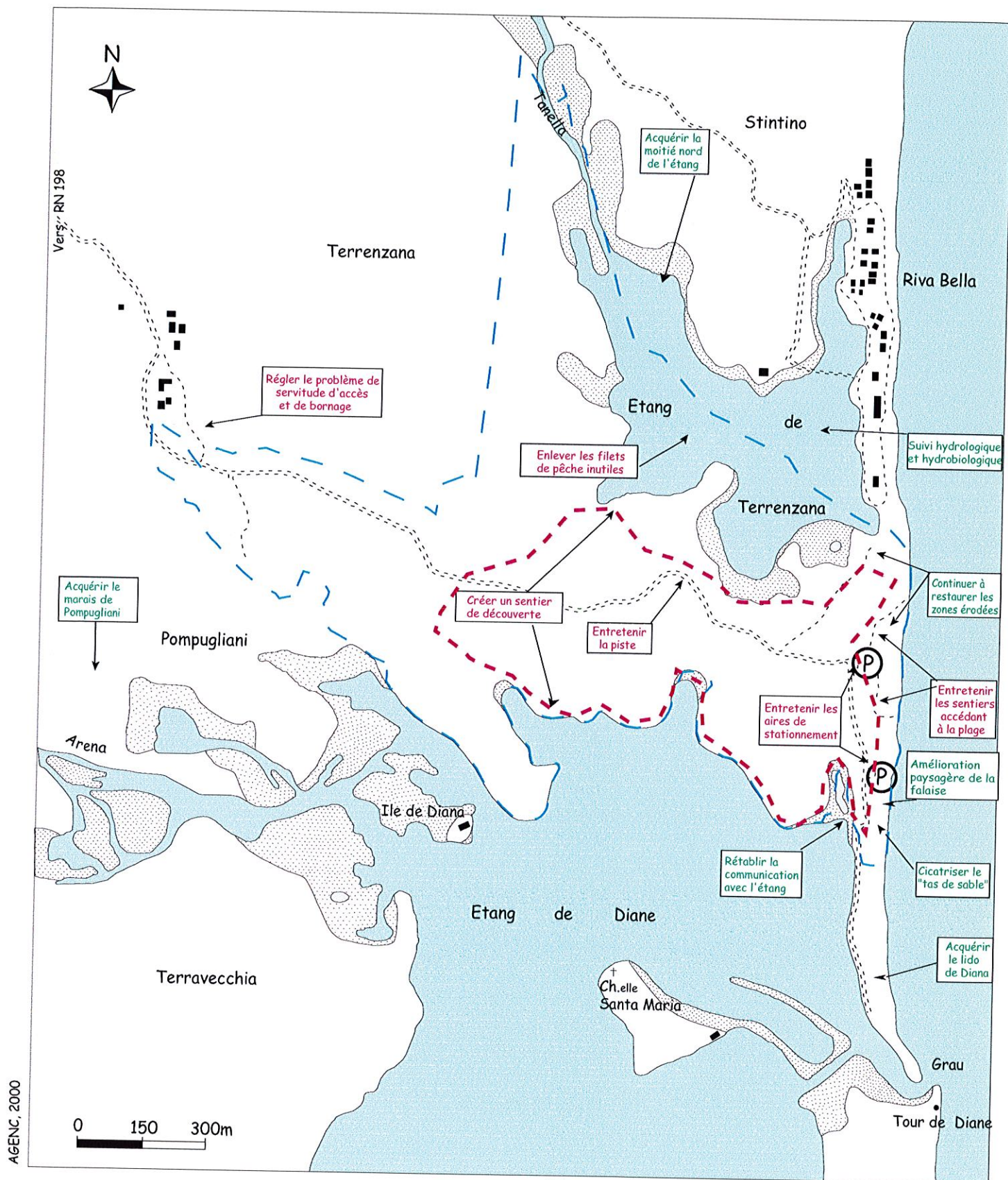
Les comptages de véhicules seront effectués chaque année par les agents de terrains, du 15 juin au 15 septembre, à raison de 3 fois par semaine environ, à 16h. Il est important de connaître le pic de fréquentation en été, ce qui nécessite des comptages précis à la mi-août et les week-ends.

Les comptages pourront être complétés par une étude de fréquentation du public de la plage.

PARTENAIRES

- Agents de terrain
- AGENC pour l'analyse des données

Carte 9 : Propositions d'actions



Source : carte topographique I.G.N. au 1 : 25 000 n°4352 OT.



Aires de stationnement



Zones temporairement inondées

Action à entreprendre

BIBLIOGRAPHIE

- AGOSTINI S. & PERGENT-MARTINI C., 1997.-** Les étangs de Corse : synthèse bibliographique. Rapport commandé et financé par l'Office de l'Environnement de la Corse dans le cadre du programme Life : p. 33-41.
- ANTONA M., 1981.-** Etude du milieu naturel et propositions d'aménagement du domaine de Terrenzana. Rapport réalisé par l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse pour le compte du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ; 2 tomes, 70 p + cartes.
- ASSOCIATION DES AMIS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE CORSE, 1996.-** Participation au dénombrement des oiseaux d'eau hivernants (comptage BIROE) : 8 p.
- ASSOCIATION DES AMIS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE CORSE, 1997.-** Participation au dénombrement des oiseaux d'eau hivernants en Corse (Wetlands International) : 4 p.
- ATLAS REGIONAL DES MAMMIFERES DE CORSE, 1984.-** Secrétariat d'état à l'Environnement et à la Qualité de vie, région de Corse, délégation à l'Arch. et à l'Environ. Imp. CRDP Ajaccio : 45 p.
- BCEOM, 1994.-** Etude des crues de novembre 1993 en Corse.
- BRGM, 1986 .-** Etude de l'érosion du littoral entre l'étang de Terrenzana et le grau de l'étang de Diane à Tallone (Haute-Corse).
- BONACCORSI G., 2000.-** Compléments à l'étude de l'avifaune de plusieurs zones humides remarquables de la côte orientale de la Corse. Rapport Association Amis du PNR - Conservatoire du Littoral.
- DELAUGERRE M. & CHEYLAN M., 1992.-** Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. PNR / EPHE : 128 p.
- FEIGNEUX C., 1994.-** Projet de classement des étangs de Diana et d'Urbino au titre de la loi du 2 mai 1930 (étude préalable). Comm. int. DIREN Corse / SDA Haute-Corse : 55 p.
- FRISONI G.F. & al., 1987.-** L'étang de Terrenzana : caractérisation du site en vue de sa gestion. Rapport réalisé par le CEMAGREF de Montpellier pour le compte du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres : 35 p.
- FRISONI G.F., 1978.-** Inventaire des zones humides du littoral oriental corse. Etude n° 7, CTGREF de Montpellier.
- GAILLOT S., 1993.-** La plaine orientale de la Corse : impact des aménagements sur son évolution. Mém. Maît. Univ. Lumière Lyon II : 79 - 96.
- GAMISANS J., 1987.-** Compléments au prodrome de la flore corse, annexe n° 1 : Introduction. JEANMONOD D., BOCQUET G. & BURDET H.M. (éd), éditions des Conservatoire et Jardin botaniques de la ville de Genève : 28 p.
-

GAMISANS J., 1991.- Compléments au prodrome de la flore corse, annexe n° 2 : la végétation de la Corse. JEANMONOD D. & BURDET H.M. (éd), éditions des Conservatoire et Jardin botaniques de la ville de Genève : 391 p.

GAMISANS J. & JEANMONOD D., 1993.- Compléments au prodrome de la flore corse, annexe n° 3 : catalogue des plantes vasculaires de la Corse. JEANMONOD D. & BURDET H.M. (éd), éditions des Conservatoire et Jardin botaniques de la ville de Genève : 258 p.

GAUTHIER A. & GELUGNE P., 1990.- Le satellite Spot et l'érosion du littoral : exemple du littoral oriental de la Corse. 13^{ème} Réunion des Sciences de la Terre : 1 p.

GAUTHIER A. & PASKOFF R., 1986.- Evolution actuelle de la ligne de côte sur trois terrains (Mucchiatana, Terrenzana, Pinia) du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres en Corse orientale. Rapport remis à l'AGENC : 41p.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE, 1990.- Protection de la nature : Tome I, protection de la faune et de la flore. Dir. Journ. Off., Paris : 392 p.

LAFOND L.R. & MARTIN A., 1991.- Côte de la plaine orientale de la Corse, examen des conditions sédimentologiques, évaluation des risques (rapport de mission). Association RIVAGES, DDE Haute-Corse, Service maritime : p. 1-26.

OLIVEROS C., 1986.- Etude de l'érosion du littoral entre l'étang de Terrenzana et le grau de l'étang de Diana à Tallone (Haute-Corse). Synthèse sur la dynamique sédimentaire et propositions d'action. Rapport réalisé par le BRGM pour le compte du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres : 18 p.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA CORSE, 1987.- Les mammifères en Corse : espèces éteintes et actuelles. Presses de l'Imprimerie Moderne, Aurillac : 164 p.

PASKOFF R. & SANLAVILLE P., 1983-1984.- Esquisse géomorphologique de la région d'Aléria (Corse orientale). Archeologia corsa, n° 8-9 : p. 3-14.

POSTEC A., 1996.- La revégétalisation des côtes rocheuses dégradées : développement sur les paramètres à connaître pour la remise en végétation de sites rocheux dégradés. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres : 110 p.

ROPERT F., 1991.- Etude de l'érosion du littoral oriental corse. Service technique central des ports maritimes et des voies navigables, rapport de la subdiv. des ouvrag. ext. n° 90.02 : p. 1-23.

SIMI P., 1963.- Le climat de la Corse.

THIBAUT J.-C. & BONACCORSI G., 1999.- The birds of Corsica, BOU checklist series n° 17, British Ornithologists' Union, Tring, 171p.

THIBAUT J.C., DELAUGERRE M. & NOBLET J.F., 1984.- Livre rouge des vertébrés menacés de la Corse (espèces non exclusivement marines). Parc Naturel Régional de la Corse : 88 p. + annexes.

VIDAL S., 1995.- Biologie, biométrie et écologie d'un poisson des eaux littorales de Corse : *Aphanius fasciatus* Nardo, 1827 (Téléostéen, Cyprinodontidae). Mém. DESS, Univ. Corse : 45 p. + annexes.

ANNEXE 1

Liste des espèces floristiques recensées sur le site de Terrenzana

- *Alnus glutinosa* L.
 - *Althelia filiformis* Petit
 - *Ammophila arenaria* (L.) Link
 - *Anthemis maritima* L.
 - *Arbutus unedo* L.
 - *Asparagus acutifolius* L.
 - *Avena barbata* Link
 - *Brachypodium retusum* (Pers.) Beauv.
 - *Briza maxima* L.
 - *Cakile maritima* Scop.
 - *Calicotome villosa* (Poir.) Link
 - *Cistus creticus* (Viv.) Greuter & Burdet
 - *Cistus monspeliensis* L.
 - *Cistus salvifolius* L.
 - *Cladophora* sp.
 - *Clematis flammula* L.
 - *Corynephorus articulatus* (Coste) Hackel
 - *Crucianella maritima* L.
 - *Cynodon dactylon* L.
 - *Daphne gnidium* L.
 - *Daucus carota*
 - *Echinophora spinosa* L.
 - *Elytrigia juncea* XE. *atherica*
 - *Enteromorpha* sp.
 - *Erica arborea* L.
 - *Eryngium maritimum* L.
 - *Euphorbia peplis* L.
 - *Halimium halimifolium* (L.) Willk.
 - *Helichrysum italicum* (Roth) G. Don Fil
 - *Inula crithmoides* L.
 - *Juncus acutus* L.
 - *Juncus maritimus* Lam.
 - *Juniperus oxycedrus* subs. *macrocarpa* (Sm.) Ball
 - *Juniperus phænica* L.
 - *Lagurus ovatus* L.
 - *Lavandula stæchas* L.
 - *Lonicera implexa* Aiton
 - *Lotus cytisoides* L.
 - *Medicago marina* L.
 - *Myrtus communis* L.
 - *Ononis variegata* L.
 - *Othantus maritimus* (L.) Hoffmanns & Link
 - *Phillyrea angustifolia* L.
 - *Phragmites australis* (Cav.) Steudel
 - *Pistacia lentiscus* L.
 - *Plantago coronopus* L.
 - *Potamogeton pectinatus* L.
 - *Pseudorhiza pumila* (L.) Grande
 - *Pycnocomon rutifolium* (Vahl) Hoffmanns & Link
 - *Quercus ilex* L.
 - *Quercus suber* L.
 - *Reichardia picroides* (L.) Roth
 - *Rosmarinus officinalis* L.
 - *Ruscus aculeatus* L.
 - *Ruppia cirrhosa* (Petagna) Grande
 - *Salsola kali* L.
 - *Sarcocornia fructicosa* (L.) A.J. Scott var. *fructicosa*
 - *Scirpus lacustris* L.
 - *Scirpus litoralis* Schrader
 - *Silene nicaeensis* All.
 - *Smilax aspera* L.
 - *Stachys maritima* Gouan
 - *Statice limonium*
 - *Tamarix africana* Poir.
 - *Ulva lactuca*
-

ANNEXE 2

Liste des oiseaux observés à Terrenzana (d'après BONACCORSI, 2000 et complété)

Les espèces sont classées par ordre systématique (cf. THIBAULT & BONACCORSI, 1999).
Nous avons fait ressortir les espèces reproductrices sur le site en les indiquant en grisé.

Légende :

N = oiseau nicheur (espèce dont la reproduction a été prouvée sur le site ou aux abords immédiats) ; c. rep. = couple reproducteur.

H = oiseau hivernant (espèce présente régulièrement en hiver sur le site).

P = oiseau de passage (de présence occasionnelle sur le site) :

P (H) = oiseau de passage en hiver.

P (M) = oiseau de passage lors des migrations (printanière ou automnale).

nb. = nombre occ. = occasionnel ind. = individu

Tableau 1 : Oiseaux liés aux milieux aquatiques et humides (plan d'eau, marais, roselières et autres végétations des rives de l'étang)

Espèces (noms communs et noms scientifiques)	Statut dans le site	Effectif observé	Commentaires
Grèbes (Famille des <i>Podicipedidae</i>) :			
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	N régulier et H (en très petit nb.)	4 c. rep. en 2000	Niche surtout dans les roselières (phragmitaies) au nord de l'étang.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	N certain (mais peut-être occ.?) et H régulier (en très petit nb.)	au moins 2 c. rep. en 2000	Nidification (dans les phragmitaies) prouvée pour la 1 ^{ère} fois en juin 2000 ; c'est le 2 ^{ème} site de rep. de Corse pour cette espèce.
Cormorans (<i>Phalacrocoracidae</i>) :			
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	H (en petit nb.)		Rare en hiver sur le plan d'eau.
Hérons (<i>Ardeidae</i>) :			
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	P (M) occ.		observé 1 seule fois (4 ind. en mai 2000)
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	H régulier (et estivant non nicheur)		observée toute l'année (mais en petit nb.)
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>)	P (H) occ.		observée 1 seule fois (1 ind. en janvier 2000 venant de Diane)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	H commun et P (M) régulier		
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	P (M)		

Espèces (noms communs et noms scientifiques)	Statut dans le site	Effectif observé	Commentaires
Canards (<i>Anatidae</i>) :			
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	P (M) occ.		observé 1 seule fois (1 ind. en sept. 1994)
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	P (M) occ.		observée 1 seule fois (1 ind. en sept. 1997)
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	N et H régulier (en petit nb.)	1 c. rep. en 2000	Niche dans les phragmitaies. Hiverné sur l'étang.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	P (M) occ.		observé 1 seule fois (2 ind. en sept. 1994)
Canard souchet (<i>Anas chapeata</i>)	P (M) occ.		observé 2 fois (mars 2000 et sept. 1997)
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	P (M) occ.		observée 1 seule fois (1 ind. en sept. 1994)
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	P (M) (en petit nb.)		observé 3 fois (en mars et septembre)
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)	P (H) occ.		observé 2 fois (en janvier et novembre)
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	P (M) occ.		observé 1 seule fois (novembre 1994)
Rapaces diurnes : busards (<i>Accipitridae</i>) et faucons (<i>Falconidae</i>) :			
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	N régulier (en petit nb.)	1 c. rep. en 2000	Niche dans roselières au nord du site.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	N certain (mais peut- être occasionnel?)	1 c. rep. en 1994	Niche dans des arbres à proximité des zones humides
Râles, marouettes et foulques (<i>Rallidae</i>) :			
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	N régulier	6 à 8 c. rep. en 2000	Niche dans les phragmitaies
Poulet d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	N régulier	5 à 6 c. rep. en 2000	Niche dans les phragmitaies
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	N régulier et H (en très petit nb.)	5 à 6 c. rep. en 2000 + qqs. dizaines d'estivants non nicheurs.	Niche dans les phragmitaies
Limicoles : Pluviers et vanneaux (<i>Charadriidae</i>) :			
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	N occasionnel	1 c. rep. en 1994 sur le parking	En Corse, cette espèce niche principalement sur les cordons littoraux proches de zones humides..
Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)	P (M)		
Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)	P (M)		
Limicoles : Bécasseaux, bécassines, barges, chevaliers, etc. (<i>Scolopacidae</i>) :			
Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>)	P (M)		
Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)	P (M)		
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	P (H)		
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>)	P (M)		

Espèces (noms communs et noms scientifiques)	Statut dans le site	Effectif observé	Commentaires
Limicoles : Bécasseaux, bécassines, barges, chevaliers, etc. (<i>Scolopacidae</i>) :			
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	P (H)		Observé en petit nombre ici, alors que l'hivernage est régulier dans les zones humides de la plaine orientale. observée 1 seule fois.
Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>)	P (M) occasionnel		
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	P (M)		
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	P (M) et H (en très faible nb.)		
Goélands et mouettes (<i>Laridae</i>) ; sternes et guifettes (<i>Sternidae</i>) :			
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	H régulier (mais en petit nb.)		
Goéland leucophée (<i>Larus cachinnans</i>)	P (en petit nb.)	de 1 à 10 ind. observés ensemble sur l'étang, de nov. 1999 à juillet 2000.	
Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>)	P (H) en petit nb.	qqs. ind.	observé en hiver sur l'étang ou en mer.
Martin-pêcheur (<i>Alcedinidae</i>) :			
Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)	H (en petit nb.)		
PASSEREAUX			
Hirondelles (<i>Hirundinidae</i>) :			
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	P (M)		Les hirondelles sont observées de passage, en vol au-dessus des zones humides, lors des migrations printanières ou automnales.
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	P (M)		
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbica</i>)	P (M)		
Bergeronnettes (<i>Motacillidae</i>) :			
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	P (M)		
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	P (M)		
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	P (M)		
Fauvettes (<i>Sylviidae</i>) :			
Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)	N	≥ 10 c. rep. en 2000	Niche dans les phragmitaies. (Espèce sédentaire).
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	P (M)		
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	N	10 à 12 c. rep. en 2000	Niche dans les phragmitaies. (Espèce absente en hiver).
Bruants (<i>Emberizidae</i>) :			
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoenichus</i>)	H et P (M)	en petit nb.	

Tableau 2 : Oiseaux liés aux milieux terrestres (maquis, bois et cordon sableux littoral)

Espèces (noms communs et noms scientifiques)	Statut dans le site	Effectif observé sur le site	Commentaires
Rapaces diurnes : milans, éperviers, buses... (<i>Accipitridae</i>) et faucons (<i>Falconidae</i>) :			
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	P (non nicheur sur le site)		observé en vol ; niche probablement à proximité.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	P (non nicheur sur le site)		
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	N	1 c. rep. en 2000	nicheur dans le secteur Diane nord - Terrenzana sud
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	N	1 c. rep. en 2000	nicheur dans le secteur Diane nord - Terrenzana sud
Perdrix, caille et faisans (<i>Phasianidae</i>) :			
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	N certain	? (qqs. c.)	espèce probablement introduite dans le secteur.
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	N probable		introduit dans les « chasses privées » du secteur.
Pigeons et tourterelles (<i>Columbidae</i>) :			
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	N certain	1 c. rep. en 2000	nicheur dans partie nord du site.
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	N certain	?	nicheur dans partie nord du site.
Coucou (<i>Cuculidae</i>) et hibou (<i>Strigidae</i>) :			
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	N probable	?	chanteurs entendus pendant la saison de nidification
Hibou Petit-duc (<i>Otus scops</i>)	N certain	? (commun)	nicheur notamment dans la partie nord du site
Engoulevent (<i>Caprimulgidae</i>), Huppe (<i>Upupidae</i>) et pics (<i>Picidae</i>) :			
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	N certain	? (chants entendus)	nicheur dans partie nord du site
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	P (non nicheur sur le site)	observée 1 fois en 2000	C'est un nicheur peu commun sur la plaine orientale.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	P (non nicheur sur le site)	observé 1 fois en 2000	
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	P (non nicheur sur le site)	observé 1 fois en 2000	
PASSEREAUX			
Alouettes (<i>Alaudidae</i>) et pipits (<i>Motacillidae</i>) :			
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	P (M) occ.		observée 1 fois (en avril 2000) sur la plage.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	H régulier et P (en été) ; (non nicheur sur le site)		observée en hiver (assez fréquemment) et de passage en été (niche aux abords du site).
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	P (non nicheur sur le site)		observé en été mais aucune preuve de nidification ici.
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	P (M)		observé occasionnellement lors des migrations.
Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>)	P (M)		observé occasionnellement lors des migrations.

Espèces (noms communs et noms scientifiques)	Statut dans le site	Effectif observé sur le site	Commentaires
Troglodyte (<i>Troglodytidae</i>) et accenteurs (<i>Prunellidae</i>) :			
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	N certain		niche dans les maquis, haies, fourrés (ronciers), etc.
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	P (H et M)		observé ici en hiver et lors des migrations ; (espèce ne nichant pas en Corse)
Rossignols, traquets et grives (<i>Turdidae</i>) :			
Rouge-gorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	N certain		
Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	N certain		
Tarier des prés = Traquet tarier (<i>Saxicola rubetra</i>)	P (M)		obs. lors des migrations ; (espèce ne nichant pas en Corse)
Tarier pâtre = Traquet pâtre (<i>Saxicola torquata</i>)	N certain		
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	P (M)		observé lors des migrations (de passage sur le site)
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	N certain et H régulier		nicheur sédentaire assez commun ; présence supplémentaire d'hivernants.
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	P (M)		observée lors des passages migratoires.
Fauvettes, pouillots et roitelets (<i>Sylviidae</i>) :			
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	N (sédentaire)		Niche dans les hauts maquis. Présente aussi en hiver.
Fauvette passerinette (<i>Sylvia cantillans</i>)	N (estivant nicheur)		Niche dans les hauts maquis. Espèce absente en hiver.
Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	N (sédentaire)		Niche dans les maquis, fourrés, ronciers,...
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	P (M)		observée lors des passages migratoires ; (espèce ne nichant pas en Corse)
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	N et H régulier		Nicheur (sédentaire) dans les hauts maquis ; de plus, des oiseaux venant du nord sont fréquents en hiver.
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	P (M) occasionnel		
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	P (M)		observé lors des passages migratoires.
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	P (M) régulier		observé lors des migrations, (dans la partie nord du site)
Roitelet triple-bandeau (<i>Regulus ignicapillus</i>)	N certain		
Gobemouches (<i>Muscicapidae</i>) :			
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	N certain		
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	P (M)		observé lors des migrations

Espèces (noms communs et noms scientifiques)	Statut dans le site	Effectif observé sur le site	Commentaires
Mésanges (<i>Aegithalidae</i> et <i>Paridae</i>) :			
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	N certain		
Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>)	N certain		
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	N certain		observée dans le secteur au nord de Diane.
Pies-grièches (<i>Laniidae</i>) :			
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	N (aux abords immédiats)	≥ 1 c. en 2000	Niche dans le secteur au nord de Diane.
Corvidés (<i>Corvidae</i>) :			
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	N certain		Nicheur (sédentaire) bien répandu sur le site.
Corneille mantelée (<i>Corvus corone</i>)	N probable	≥ 1 c. en 2000	Niche dans le secteur au nord de Diane.
Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	P (occasionnel)		observé (rarement) en vol au-dessus du site ; nicheur possible dans la région (dans des arbres).
Moineau (<i>Passeridae</i>) :			
Moineau cisalpin (<i>Passer italiae</i>)	N certain		Nidification liée aux installations humaines.
Fringilles (<i>Fringillidae</i>) :			
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	N certain		Nicheur (sédentaire) bien répandu sur le site.
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	N certain	peu commun	Noté dans secteur au nord de Diane.
Venturon (<i>Serinus citrinella corsicana</i>)	N probable	peu commun	Noté dans secteur au nord de Diane.
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	N probable		
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	N certain		
Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>)	P (H)		Observé ici en hiver ; (niche en montagne).
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	N certain		
Bruants (<i>Emberizidae</i>) :			
Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>)	N certain		
Bruant proyer (<i>Miliaria calandra</i>)	N probable		Observé dans secteur au nord de Diane.

